

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 22 janvier 2024  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 22 janvier 2024, à 13 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL :**

Mme Christine Black, M. Richard Deschamps, M. Luis Miranda, Mme Chantal Rossi et Mme Alba Zuniga Ramos

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion  
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Par la suite, la présidente transmet ses vœux de bonne année, puis, salue avec enthousiasme l'arrivée de l'Équipe de Montréal dans la Ligue professionnelle de hockey féminin et invite toute la population montréalaise à soutenir cette nouvelle équipe au cours de cette saison qui s'annonce historique.

Mme Musau Muele poursuit avec les célébrations internationales, dont :

- 1<sup>er</sup> janvier : Nouvel An
- 15 janvier : Journée nationale du vivre-ensemble
- 15 janvier : Journée de Martin Luther King Jr.
- 21 janvier : Jour du drapeau québécois
- 24 janvier : Journée internationale de l'éducation
- 27 janvier : Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité
- 29 janvier : Commémoration des attentats de Québec

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de janvier et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

Mme Ericka Alneus, Mme Despina Sourias, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Maja Vodanovic et M. Laurent Desbois.

Puis, elle demande d'observer une minute de silence.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

---

À 13 h 06, la présidente du conseil dépose le nouveau plan de banquette et le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, dépose les documents confirmant les désignations de membres qui agiront à titre de leader et de leader adjoint de l'opposition officielle.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 06, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Projet de l'Îlot Voyageur Sud – Est-ce que ce projet est un copier-coller du projet Namur-Hippodrome? / Quel est le constat de l'Administration sur sa stratégie d'habitation?
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Comment l'Administration va aider l'industrie de la restauration à Montréal? / Quelles sont les actions concrètes mises de l'avant par l'Administration pour soutenir les restaurateurs?
Mme Nancy Blanchet	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Plan d'urbanisme et mobilité de Montréal (PUM) – Est-ce que le délai donné de 16 jours aux arrondissements pour donner leur avis est suffisant pour le PUM? / Est-ce que les arrondissements pourront enrichir ce PUM avant qu'il ne soit déposé en consultation publique?
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Est-ce que les fêtes, le verdissement et le nouveau mobilier urbain amélioreront la sécurité publique au centre-ville? / Qu'est-ce qui sera nouveau dans les mesures mises de l'avant pour améliorer la sécurité publique au centre-ville?
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante	Campements de fortune pour les personnes en situation d'itinérance – Comment l'Administration va gérer cette situation? / Commentaires sur la réponse reçue et reformule sa question
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Considérant la date de 2027 pour établir un refuge permanent dans le secteur Milton Parc, comment gérer la situation d'itinérance dans l'intervalle?

---

À 13 h 38

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Comment garantir un environnement plus stable et salubre pour tous et toutes dans le secteur Milton Parc?
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Est-ce que l'Administration s'engage à rencontrer les élus-es pour trouver des solutions au déneigement et au déglçage des trottoirs notamment et des chutes des personnes qui en découlent? / Offre son soutien pour trouver des solutions
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	En raison de l'absence d'un registre des transactions, quelles mesures, quels contrôles internes seront mis de l'avant pour faire face aux impacts entourant cet enjeu? / Quels sont les contrôles internes, quelles sont les enquêtes et à quel moment le conseil sera-t-il mis au courant à ce sujet?
Mme Vana Nazarian	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Est-ce que l'Administration va mettre en priorité la propreté de la Ville, et ce, toute l'année durant les quatre saisons?

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 54.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de l'opposition officielle, M. Hénault-Ratelle, qui souhaite que les propos antiparlementaires suivants soient retirés ou corrigés de deux interventions : d'abord de la part de la mairesse de Montréal qui a utilisé le mot « fausseté » puis, par la conseillère Josefina Blanco pour l'expression « ce n'est pas vrai » qu'elle a prononcée. Dans un premier temps, Mme Blanco retire l'expression citée, puis le leader de la majorité, au nom de la mairesse de Montréal, fait de même pour le mot relevé par le leader de l'opposition officielle.

La présidente du conseil les remercie et clôt le débat.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

---

**CM24 0001**

**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 janvier 2024 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CM24 0002**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2023**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 11 décembre 2023, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 janvier 2024 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

**CM24 0003**

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2023**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2023, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 janvier 2024 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

---

#### 4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023
  - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023
  - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023
- 

#### 6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

**Par Mme Caroline Bourgeois**

- Dépôt d'une réponse de Mme Caroline Bourgeois à M. Serge Sasseville concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 18 décembre 2023, au point 80.01 (20.44)

**Par Mme Émilie Thuillier**

- Dépôt d'une réponse de Mme Émilie Thuillier à M. Julien Hénault-Ratelle concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 18 décembre 2023, au point 80.01 (20.22)
- 

#### 7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 14 décembre 2023
  - 7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 décembre 2023
- 

#### CM24 0004

##### **Dépôt du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les personnes élues, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les personnes élues, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage, et le conseil en prend acte.

07.03

---

**CM24 0005**

**Dépôt du communiqué de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) sur le Cadre financier 2024 du transport collectif de la région métropolitaine de Montréal**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le communiqué de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) sur le Cadre financier 2024 du transport collectif de la région métropolitaine de Montréal, et le conseil en prend acte.

Il est proposé par M. Alex Norris  
appuyé par M. Luc Rabouin

que le conseil se transforme en comité plénier pour l'étude du point 7.04.

La proposition est agréée.

À 13 h 57, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 14 h 02,

Il est proposé par M. Alex Norris  
appuyé par M. Luc Rabouin

que la période allouée au comité plénier pour l'étude du Cadre financier 2024 de l'ARTM soit de 60 minutes, et qu'il désigne Mme Nancy Blanchet pour agir à titre de présidente du comité plénier. M. Benoît Gendron, directeur général de l'ARTM, disposera de 15 minutes pour faire sa présentation, les membres du conseil bénéficieront d'une période de 45 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

Projet Montréal : 25 minutes  
Ensemble Montréal : 15 minutes  
Équipe LaSalle : 2 minutes  
Équipe Anjou : 1 minute  
Membre du conseil indépendant : 30 secondes pour chacun des membres indépendants

La proposition est agréée.

À 14 h 03, Mme Nancy Blanchet, présidente du comité plénier, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à l'équipe de l'ARTM, soit : M. Benoît Gendron, directeur général, Mme Houda Slaoui, directrice exécutive - Planification stratégique, tarification et financement et M. Jean Labrecque, directeur, budget et trésorerie. Elle invite M. Gendron à débiter sa présentation.

À 15 h 05, Mme Blanchet indique la levée du comité plénier et remercie les invités et tous les membres qui sont intervenus.

Le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, à rendre compte des travaux du comité plénier. Mme Blanchet souligne que le comité a siégé durant un peu plus de 60 minutes, sept membres ont pris la parole pour un total de 25 questions.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Blanchet d'avoir présidé ce comité plénier.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil déclare le point 7.04 déposé.

## 11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée

---

## 15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation »

### CM24 0006

#### **Déclaration pour la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste et réaffirmer notre engagement à lutter contre l'antisémitisme**

Attendu que la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste est soulignée chaque année le 27 janvier, date de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau en 1945;

Attendu que nous soulignons, cette année, le 79<sup>e</sup> anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau;

Attendu que l'Holocauste a été l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité et que des millions de personnes, dont plus de six millions de Juifs, ainsi que des Tziganes, des Slaves, des personnes handicapées, des Témoins de Jéhovah, des homosexuels, des opposants politiques et des artistes, ont été tués pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que Montréal a accueilli de nombreux survivants et survivantes de l'Holocauste, qui ont contribué au développement et au rayonnement de la métropole;

Attendu que les leçons tirées de l'Holocauste doivent nous prémunir contre les dangers de la haine, de la discrimination et de l'indifférence;

Attendu que Montréal est la troisième ville au monde comptant le plus de survivantes et de survivants de l'Holocauste;

Attendu que le Musée de l'Holocauste Montréal, fondé en 1979 sous le nom de Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal, œuvre depuis plus de 40 ans à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives;

Attendu que le Musée de l'Holocauste de Montréal déménagera dans de nouveaux locaux du boulevard Saint-Laurent, ce qui lui permettra de répondre à la demande grandissante du public et que la Ville s'est engagée à soutenir financièrement ce grand projet;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, le 21 mars 1989, dans sa Déclaration contre la discrimination raciale, à combattre « toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'accès et la participation pleine et entière de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale, aux différentes sphères de la vie municipale »;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et s'est engagée à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé, en 2002, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente;

Attendu qu'au cours des dernières années, et particulièrement dans les derniers mois, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites, à Montréal, au Canada et à travers le monde;

Attendu qu'à la suite de la Table ronde sur la lutte contre l'antisémitisme à Montréal, en 2015, le Service de police de la Ville de Montréal a établi, en 2016, un Module incidents et crimes haineux lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui a pour mandat de mettre en place des mesures structurantes et mesurables pour lutter de façon transversale contre le racisme et les discriminations et faire de Montréal une ville plus juste et inclusive.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco  
M. Luc Rabouin  
M. Benoit Dorais  
Mme Caroline Bourgeois  
Mme Ericka Alneus  
M. Robert Beaudry  
Mme Marie-Andrée Mauger  
Mme Sophie Mauzerolle  
Mme Magda Popeanu  
Mme Dominique Ollivier  
Mme Émilie Thuillier  
M. Alain Vaillancourt  
Mme Maja Vodanovic  
M. Éric Alan Caldwell  
Mme Alia Hassan-Cournol  
Mme Marianne Giguère  
Mme Despina Sourias  
M. Alex Norris  
Mme Gracia Kasoki Katahwa  
M. François Limoges  
Mme Laurence Lavigne Lalonde  
M. Pierre Lessard-Blais  
Mme Marie Plourde  
M. Jocelyn Puzé  
Mme Véronique Tremblay  
M. Sterling Downey  
Mme Vicki Grondin  
M. Sylvain Ouellet  
Mme Nathalie Goulet  
M. Peter McQueen  
Mme Lisa Christensen  
M. Jérôme Normand  
Mme Virginie Journeau  
Mme Julie Roy  
M. Aref Salem  
M. Benoit Langevin  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Alan DeSousa  
Mme Mary Deros  
M. Abdelhaq Sari  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Catherine Clément-Talbot  
Mme Angela Gentile  
M. Dominic Perri  
M. Laurent Desbois  
M. Sonny Moroz  
Mme Effie Giannou  
M. Giovanni Rapanà  
M. Michel Bissonnet  
M. Josué Corvil  
Mme Vana Nazarian  
M. Doug Hurley  
Mme Nancy Blanchet  
Mme Laura Palestini  
M. Serge Sasseville  
M. Craig Sauv 

Et r solu :

que la Ville de Montr al :

- 1- souligne la Journ e internationale d di e   la m moire des victimes de l'Holocauste, qui aura lieu le 27 janvier;
- 2- r affirme son engagement   lutter contre l'antis mitisme et qu'elle d nonce fermement et sans  quivoque tout geste et attaque antis mite tout en r it rant que tous les incidents et crimes haineux n'ont pas leur place dans la m tropole;

- 3- de concert avec ses partenaires, continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, la bienveillance et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal débute en mentionnant notamment que la commémoration de la Journée internationale des victimes de l'Holocauste représente un moment important pour la Ville de Montréal et qu'il est primordial de réaffirmer l'engagement à lutter contre l'antisémitisme, la haine et l'intolérance. La mairesse de Montréal décrit brièvement la période de l'Holocauste comme l'un des chapitres les plus sombres de l'humanité, puis, dénonce la recrudescence d'actes antisémites survenus au cours des derniers mois à Montréal et partout dans le monde. Elle termine en soulignant l'engagement continu de la Ville à lutter contre ces actes haineux, à sensibiliser la population et à promouvoir l'inclusion de tous et toutes.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au conseiller Sonny Moroz.

Le conseiller Sonny Moroz tient à honorer les victimes de l'Holocauste en rappelant les leçons cruciales que cette tragédie nous enseigne. Entre autres, il souligne la résilience humaine et l'importance de l'éducation sur l'Holocauste comme outil pour lutter contre toute forme de haine. À l'instar de la province de l'Ontario, il exprime le souhait qu'une éducation obligatoire sur cet événement soit introduite dans les programmes des écoles primaires du Québec, et ce, dès le début de la prochaine année scolaire. En conclusion, il nous invite tous et toutes à bâtir un avenir où la violence et la haine n'ont pas leur place dans la société.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole à la leader adjointe de la majorité, Mme Gracia Kasoki Katahwa.

Mme Kasoki Katahwa joint sa voix à celles de ses collègues et invite tous les membres du conseil à honorer les victimes de l'Holocauste lors de cette journée de commémoration. Elle fait appel au devoir du conseil municipal pour qu'il condamne les idéologies discriminatoires et qu'il agisse concrètement pour les démanteler, notamment par l'éducation et la mise en place de politiques publiques visant à promouvoir l'égalité et la justice pour tous et toutes. En terminant, elle réaffirme l'engagement de la Ville à construire une société plus juste et inclusive et invite tous les membres du conseil à appuyer cette Déclaration.

La présidente du conseil la remercie et confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

## **CM24 0007**

### **Déclaration pour la commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec et pour réaffirmer l'engagement de la Ville de Montréal à lutter contre l'islamophobie**

Attendu que la ville de Québec a été endeuillée, il y a 7 ans, le 29 janvier 2017, par l'attentat islamophobe commis à la grande mosquée de Québec, qui a coûté la vie à 6 personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique;

Attendu que l'attentat de la grande mosquée de Québec a heurté l'ensemble de la communauté musulmane et a bouleversé l'ensemble du Québec;

Attendu que les Montréalaises et les Montréalais ont fait preuve d'une grande solidarité au lendemain de l'attentat de la grande mosquée de Québec et ont organisé un rassemblement qui a réuni des milliers de personnes pour rendre hommage aux victimes et soutenir la communauté musulmane;

Attendu que chaque année, Montréal se joint aux commémorations de l'attentat de la grande mosquée de Québec afin de soutenir les personnes touchées par le drame et de réaffirmer son engagement à lutter contre l'islamophobie, le racisme et les discriminations et qu'elle organise, à l'hôtel de ville, une cérémonie en mémoire des victimes, en collaboration avec le Forum musulman canadien;

Attendu qu'en septembre 2015, le gouvernement du Québec a adopté à l'unanimité une motion visant à condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en mars 2017, une motion qui stipule qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur et condamner l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

Attendu que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré en août 2017 que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des poisons pour nos sociétés;

Attendu qu'en 2021, le gouvernement fédéral a proclamé le 29 janvier comme étant la « Journée nationale de commémoration de l'attentat à la mosquée de Québec et d'action contre l'islamophobie » afin d'honorer les victimes de cette tragédie et de continuer de lutter contre l'islamophobie, la haine et la discrimination;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, avec la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à combattre les discriminations et l'exclusion et à favoriser des relations interculturelles harmonieuses;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal a reconnu à l'unanimité l'existence du racisme et des discriminations systémiques, a dénoncé fermement ces phénomènes, et s'est engagé à les combattre;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques qui a pour mandat de mettre en place des mesures structurantes et mesurables pour lutter de façon transversale contre le racisme et les discriminations et faire de Montréal une ville plus juste et inclusive;

Attendu que le Service de police de la Ville de Montréal a établi, en 2016, un Module incidents et crimes haineux lui permettant d'enquêter plus efficacement les signalements et les plaintes reçus en matière d'incidents et de crimes haineux;

Attendu que des concitoyennes et des concitoyens de confession musulmane font encore face à des menaces, à de la discrimination, à des crimes et incidents haineux et à de la violence en raison de leur appartenance religieuse, que ces attaques et cette haine doivent être dénoncées haut et fort, et que des actions concrètes doivent continuer d'être mises en place pour les combattre;

Attendu qu'au cours des dernières années, et particulièrement dans les derniers mois, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents islamophobes à Montréal, au Canada et à travers le monde;

Attendu que la Ville de Montréal travaille sans relâche à lutter contre l'islamophobie, le racisme et les discriminations et à favoriser l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Alia Hassan-Cournol  
Mme Dominique Ollivier  
M. Benoit Dorais  
Mme Caroline Bourgeois  
M. Robert Beaudry  
Mme Josefina Blanco  
Mme Marie-Andrée Mauger  
Mme Sophie Mauzerolle  
Mme Magda Popeanu  
M. Luc Rabouin  
Mme Émilie Thuillier  
M. Alain Vaillancourt  
Mme Maja Vodanovic  
M. Éric Alan Caldwell  
Mme Alia Hassan-Cournol  
Mme Marianne Giguère  
Mme Despina Sourias  
M. Alex Norris  
Mme Gracia Kasoki Katahwa  
M. François Limoges  
Mme Laurence Lavigne Lalonde  
M. Pierre Lessard-Blais  
Mme Marie Plourde  
M. Jocelyn Pausé

Mme Véronique Tremblay  
M. Sterling Downey  
Mme Vicki Grondin  
M. Sylvain Ouellet  
Mme Nathalie Goulet  
M. Peter McQueen  
Mme Lisa Christensen  
M. Jérôme Normand  
Mme Virginie Journeau  
Mme Julie Roy  
M. Aref Salem  
M. Benoit Langevin  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Alan DeSousa  
Mme Mary Deros  
M. Abdelhaq Sari  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Catherine Clément-Talbot  
Mme Angela Gentile  
M. Dominic Perri  
M. Laurent Desbois  
M. Sonny Moroz  
M. Doug Hurley  
Mme Effie Giannou  
M. Giovanni Rapanà  
M. Michel Bissonnet  
M. Josué Corvil  
Mme Vana Nazarian  
Mme Nancy Blanchet  
Mme Laura Palestini  
M. Serge Sasseville  
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- commémore, le 29 janvier, l'attentat islamophobe de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage des personnes survivantes, et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;
- 2- continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discriminations systémiques;
- 3- poursuive sa lutte quotidienne contre les manifestations de la haine, de l'intolérance et de la violence dans notre société.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Pour débiter, la mairesse de Montréal fait appel à notre mémoire en nommant les victimes de la tragédie du 29 janvier 2017 à la grande mosquée de Québec. Elle poursuit notamment sur le devoir de se rappeler, de ne pas oublier cet attentat. Mme Plante croit que le devoir de mémoire s'accompagne d'actions pour lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de discrimination et de violence. En ce sens, Mme Plante insiste sur les efforts à déployer par toute la population en matière d'ouverture et d'inclusion car toutes les communautés ont droit à une vie paisible et sécuritaire.

Enfin, la mairesse de Montréal mentionne que Montréal et le Québec demeurent des terres d'accueil aux valeurs de solidarité et de paix. Elle ajoute qu'il faut poursuivre le travail afin de faire tomber les préjugés et ainsi façonner des milieux de vie ouverts et respectueux. Elle nous invite tous et toutes à commémorer ce terrible attentat en solidarité avec la communauté musulmane.

La présidente du conseil remercie Mme Plante pour cette présentation et invite la conseillère Alia Hassan-Cournol à prendre la parole.

Tout d'abord, Mme Hassan-Cournol réitère son appui aux familles endeuillées. Elle présente entre autres l'engagement des communautés affectées et des organismes les soutenant pour dénoncer l'islamophobie et toute autre forme de discrimination. Elle salue au passage le travail sans relâche du Service de police de la Ville de Montréal et le courage de tous ceux et celles qui se lèvent pour faire respecter leurs droits et leur identité. Elle termine en insistant sur la tolérance afin de se sentir en sécurité et en paix tout en soulignant l'importance de lutter contre les armes de poing.

La présidente du conseil la remercie et invite le conseiller Dimitrios (Jim) Beis à prendre la parole.

D'entrée de jeu, M. Beis réaffirme son engagement pour lutter contre l'islamophobie et relate comment cet attentat a secoué toute la communauté dans ses valeurs fondamentales, comme l'unité, la cohésion et l'inclusion. Par la suite, il énumère divers gestes posés par son arrondissement qui visent à lutter contre toutes formes de discrimination, dans l'espoir de perpétuer non seulement la mémoire des victimes, mais aussi pour sensibiliser toute la population au respect des différences d'autrui.

La présidente du conseil remercie le conseiller Dimitrios (Jim) Beis pour son intervention et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

M. Sari prend la parole à son tour et nomme les victimes de l'attentat qui laisse dans le deuil 17 orphelines et orphelins, ainsi que six veuves, sans oublier la victime survivante de cette soirée fatidique, une personne très impliquée dans la communauté de Québec. Il explique notamment que cet acte violent a permis une grande réflexion dans la société, et qu'au-delà de nos confessions, croyances et religions, nous ne formons qu'une seule et même humanité. Il mentionne que ces actes haineux sont causés par la méconnaissance de l'autre, et que cette commémoration nous rappelle l'importance de l'écoute, de la tolérance et de la cohabitation.

Le conseiller Abdelhaq Sari conclut en définissant notre société et notre vivre-ensemble où tous et toutes offrent une couleur et un arôme différents pour créer un milieu de vie riche, ouvert et accueillant, un endroit où il est possible de vivre en paix, dans la quiétude et le dialogue.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, le remercie et indique que tous les membres présents du conseil municipal appuient cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

## **CM24 0008**

### **Déclaration pour le Mois de l'histoire des Noirs**

Attendu que le 33<sup>e</sup> Mois de l'histoire des Noirs débutera le 1<sup>er</sup> février et se terminera le 1<sup>er</sup> mars 2024;

Attendu que le thème du Mois de l'histoire des Noirs 2024 est « Plusieurs nuances, Une Histoire », et s'inscrit dans la volonté de souligner les accomplissements, les contributions et le chemin parcouru par les communautés noires;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 23 novembre 2006, le projet de loi visant à faire de février le Mois de l'histoire des Noirs et que la contribution historique des communautés noires à la société québécoise est soulignée depuis le 1<sup>er</sup> février 2007;

Attendu que la Semaine des Noirs a d'abord été célébrée aux États-Unis en février 1926 et que depuis 1976, chaque mois de février y est désigné comme le Mois de l'histoire des Noirs;

Attendu que depuis plusieurs années, le mouvement La vie des Noirs compte (Black Lives Matter) conscientise la population sur les enjeux liés au racisme et aux discriminations systémiques vécus par nos concitoyennes et concitoyens des communautés noires et milite pour une plus grande justice sociale;

Attendu que la place Marie-Josèphe-Angélique, attenante à la future place des Montréalaises, rend hommage à cette esclave noire faussement accusée d'un incendie puis pendue, et dont le destin témoigne du sort tragique imposé aux personnes autochtones et noires réduites en esclavage jusqu'à l'abolition au Canada, en 1834, de cette pratique inhumaine;

Attendu qu'à la suite de la réception du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques, en juin 2020, l'administration a reconnu l'existence du problème et s'est engagée à agir pour le combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui a pour mandat d'accélérer la transformation de la Ville pour qu'elle soit plus juste, inclusive et égalitaire;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée à mettre en place des actions concrètes et mesurables afin de rendre la fonction publique municipale plus représentative et inclusive des diversités montréalaises, y compris les personnes noires, et de combattre le profilage racial et social qui touche les personnes noires de façon disproportionnée;

Attendu que, jamais auparavant dans l'histoire de la Ville de Montréal, autant de personnes d'ascendance africaine n'ont accédé à des postes au sein du conseil municipal, du comité exécutif et de commissions;

Attendu que les personnes issues des communautés noires constituent l'un des plus importants groupes de minorités visibles dans la métropole et qu'elles contribuent à façonner et à enrichir le caractère exceptionnel de Montréal;

Attendu que la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs organise depuis plus de 30 ans des activités qui permettent à la population québécoise de découvrir la richesse et la diversité des communautés noires et rend hommage aux personnes qui se sont illustrées dans différents domaines.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Ericka Alneus  
Mme Dominique Ollivier  
M. Benoit Dorais  
Mme Caroline Bourgeois  
M. Robert Beaudry  
Mme Josefina Blanco  
Mme Marie-Andrée Mauger  
Mme Sophie Mauzerolle  
Mme Magda Popeanu  
M. Luc Rabouin  
Mme Émilie Thuillier  
M. Alain Vaillancourt  
Mme Maja Vodanovic  
M. Éric Alan Caldwell  
Mme Alia Hassan-Cournol  
Mme Marianne Giguère  
Mme Despina Sourias  
M. Alex Norris  
Mme Gracia Kasoki Katahwa  
M. François Limoges  
Mme Laurence Lavigne Lalonde  
M. Pierre Lessard-Blais  
Mme Marie Plourde  
M. Jocelyn Pausé  
Mme Véronique Tremblay  
M. Sterling Downey  
Mme Vicki Grondin  
M. Sylvain Ouellet  
Mme Nathalie Goulet  
M. Peter McQueen  
Mme Lisa Christensen  
M. Jérôme Normand  
Mme Virginie Journeau  
Mme Julie Roy  
M. Aref Salem  
M. Benoit Langevin  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Alan DeSousa  
Mme Mary Deros  
M. Abdelhaq Sari  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Dimitrios (Jim) Beis  
Mme Catherine Clément-Talbot  
Mme Angela Gentile  
M. Dominic Perri  
M. Laurent Desbois  
M. Sonny Moroz  
M. Doug Hurley  
Mme Effie Giannou  
M. Giovanni Rapanà  
M. Michel Bissonnet  
M. Josué Corvil  
Mme Vana Nazarian  
Mme Nancy Blanchet  
Mme Laura Palestini  
M. Serge Sasseville  
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réaffirme haut et fort que la vie des Noirs compte et que la tolérance zéro s'impose au sein de toutes ses instances, services, unités et arrondissements lorsqu'il est question de racisme et de discriminations sous toutes ses formes;
- 2- reconnaisse l'apport essentiel et exceptionnel des communautés noires à l'histoire, au développement et au rayonnement de Montréal;
- 3- encourage la population montréalaise à participer, dès le 1<sup>er</sup> février 2024, aux activités du 33<sup>e</sup> Mois de l'histoire des Noirs afin de célébrer et de souligner l'importance des communautés noires à Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

En commençant, la mairesse de Montréal mentionne que le 33<sup>e</sup> Mois de l'histoire des Noirs aura pour thématique « Plusieurs Nuances, Une Histoire », et que ce sera l'occasion de souligner l'importante contribution des communautés noires de Montréal, d'apprendre sur leurs nombreuses luttes et leur résilience. Mme Plante tient ensuite à remercier la Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs et tous les organismes pour leur implication dans l'offre d'activités au cours de ce mois.

Par la suite, Mme Plante fait référence notamment au travail de l'Administration pour améliorer la représentativité au sein des différentes instances et équipes de la Ville, ainsi que les efforts déployés pour mettre fin au racisme et aux discriminations dans la fonction publique montréalaise, afin d'offrir à la population une métropole qui lui ressemble.

Enfin, la mairesse de Montréal nous invite à participer en grand nombre aux diverses activités prévues à la programmation du Mois de l'Histoire des Noirs. Elle croit également qu'il s'agit d'un événement phare pour réfléchir au passé mais aussi pour regarder vers l'avenir afin de mettre de l'avant des valeurs qui nous sont chères comme la justice sociale.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

M. Corvil affirme tout d'abord que Montréal constitue une ville fière de sa diversité, et que celle-ci contribue à façonner des milieux de vie aux multiples facettes : accueillants, dynamiques et inclusifs. Il ajoute que le Mois de l'histoire des Noirs représente une célébration annuelle mettant en lumière les nombreuses contributions des personnes issues des communautés noires de Montréal. Il enchaîne, entre autres, en faisant valoir la contribution historique des personnes des communautés noires au Canada dans plusieurs sphères de la société, comme au conseil municipal de la Ville de Montréal, alors qu'on y dénombre aujourd'hui neuf personnes élues issues de la communauté noire.

En conclusion, M. Corvil nous invite à bâtir des ponts afin de faire disparaître le profilage racial et le racisme systémique; il souhaite à tous et toutes un bon Mois de l'Histoire des Noirs.

La présidente du conseil le remercie et confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

À 16 h 20, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

À 16 h 20,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM24 0009**

**Accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc. pour la mise en place d'une plateforme commune d'hébergement de solutions infonuagiques, par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour une période de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2027, pour une somme maximale de 935 226,98 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 18 704,54 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le Ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) pour la mise en place d'une plateforme commune d'hébergement de solutions infonuagiques pour la période du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2027, pour une somme maximale de 935 226,98 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 18 704,54 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239834002  
80.01 (20.01)

---

#### **CM24 0010**

**Accorder un contrat à Compugen inc., pour l'acquisition des logiciels Microsoft incluant l'assurance logicielle dans le cadre d'une entente Entreprise pour les logiciels Microsoft d'infrastructure, pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2027, pour une somme maximale de 2 874 111,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20106 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Compugen inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2027, le contrat pour l'acquisition des logiciels Microsoft incluant l'assurance logicielle dans le cadre d'une entente Entreprise pour les logiciels Microsoft d'infrastructure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 874 111,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20106;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Compugen inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239834003  
80.01 (20.02)

---

#### CM24 0011

**Conclure une entente-cadre avec Groupe Thomas marine inc. pour des services d'entretien et de réparation pour embarcations nautiques à coques rigides et de remorques pour le Service du matériel roulant et des ateliers pour une période de 12 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 287 866,33 \$, taxes incluses (entente : 239 888,61 \$ + contingences : 47 977,72 \$) - Appel d'offres public 23-20189 (2 soum., 1 seul conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Groupe Thomas marine inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'entretien et de réparation pour embarcations nautiques à coque rigide et de remorques, pour une somme maximale de 239 888,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20189;
- 2- d'autoriser une dépense de 47 977,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1237567031  
80.01 (20.03)

---

**CM24 0012**

**Conclure une entente-cadre avec Les Industries Centaure Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 1 010 851 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20188 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Les Industries Centaure Itée, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 1 010 851 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20188;
- 2- de procéder une évaluation de rendement de Les Industries Centaure Itée;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1237026005  
80.01 (20.04)

---

**CM24 0013**

**Accorder des contrats à Ascenseur Néoservices inc. (lots 1 - 3 - 4), pour un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour des bâtiments de la Ville de Montréal, et ce, pour une période de 36 mois, soit du 1<sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 1 670 739,68 \$, taxes incluses (contrats : 1 518 854,25 \$ + contingences : 151 885,43 \$) - Appel d'offres public 23-20259 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Ascenseur Néoservices inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1, 3 et 4, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de transport vertical pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20259 :

<u>Firmes</u>	<u>LOT</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Ascenseur Néoservices inc.	1	492 748,36 \$
Ascenseur Néoservices inc.	3	498 497,11 \$
Ascenseur Néoservices inc.	4	527 608,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 151 885,43 \$, taxes incluses (lot 1 : 49 274,84 \$ + lot 3 : 49 849,71 \$ + lot 4 : 52 760,88 \$), à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Ascenseur Néoservices inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237157019  
80.01 (20.05)

---

À 16 h 28,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM24 0014**

**Accorder un contrat à Buchi Corporation pour la fourniture d'un système automatisé pour la détermination de l'azote total Kjeldahl et de l'azote ammoniacal dans des échantillons d'eau - Dépense totale de 159 087,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20173 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Buchi Corporation, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système automatisé pour la détermination de l'azote total Kjeldahl et de l'azote ammoniacal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 087,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20173;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1231025007  
80.01 (20.06)

---

**CM24 0015**

**Accorder un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc., pour des travaux de plantation dans le boulevard Gouin, de l'avenue Martin au boulevard Toupin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 900 708,63 \$, taxes incluses (contrat : 795 826,48 \$ + contingences : 79 582,65 \$ + incidences : 25 299,50 \$) - Appel d'offres public 328905 (7 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de plantation dans le boulevard Gouin, de l'avenue Martin au boulevard Toupin, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 795 826,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 328905;
- 2- d'autoriser une dépense de 79 582,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 25 299,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pépinière Jardin 2000 inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237231073  
80.01 (20.07)

---

**CM24 0016**

**Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de L'Archevêque catholique romain de Montréal et de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Esprit-de-Rosemont, un immeuble situé aux 5600 et 5610, 12<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 1 587 745 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de services sociaux et communautaires, pour le prix de 2 500 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Autoriser pour 2024, un transfert budgétaire en provenance du budget de dépenses contingentes vers le Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) d'un montant de 330 780 \$, afin de couvrir les frais de détention / Prévoir pour 2025, un ajustement récurrent de 337 300 \$, à la base budgétaire du SGPI, et ce, afin de couvrir les frais de détention, si le bâtiment devenait vacant, jusqu'à une revente**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de L'Archevêque catholique romain de Montréal et de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Esprit-de-Rosemont, un immeuble situé aux 5600 et 5610, 12<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué du lot 1 587 745 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de services sociaux et communautaires, pour le prix de 2 500 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser pour 2024, un transfert budgétaire en provenance du budget de dépenses contingentes vers le Service de la gestion et planification des immeubles d'un montant de 330 780 \$, afin de couvrir les frais de détention;
- 4- de prévoir pour 2025, un ajustement récurrent de 337 300 \$, à la base budgétaire du Service de la gestion et planification des immeubles, et ce, afin de couvrir les frais de détention, si le bâtiment devenait vacant, jusqu'à une revente;
- 5- d'imputer les dépenses et revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1238290004  
80.01 (20.08)

---

#### **CM24 0017**

**Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir une servitude réelle et perpétuelle de la Ville de Montréal-Est, d'une superficie approximative de 131 400 mètres carrés, située au sud du boulevard Henri-Bourassa, dans le prolongement du boulevard Rodolphe-Forget, à Montréal-Est, sans considération monétaire, à des fins de parc régional**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir, de gré à gré, une servitude réelle de la Ville de Montréal-Est, dont le Fonds servant est constitué des lots 6 241 954, 6 241 955, 6 241 957, 6 241 959, 6 241 960, 6 241 961, 6 242 902, 6 242 903, 6 281 118, 6 281 119 et 6 281 120 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 131 400 mètres carrés, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse de servitude bilatérale.

- 2- d'autoriser la signature du projet de convention visant la mise en place d'une servitude de passage résultant de la présente promesse, pourvu que cette convention soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse.

Adopté à l'unanimité.

1234501001  
80.01 (20.09)

---

#### **CM24 0018**

**Accorder un soutien financier maximal de 3 920 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Mondiaux Montréal 2026, pour la tenue des Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal / Autoriser un virement budgétaire de 750 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) en 2024 / Autoriser un ajustement non-récurrent à la base budgétaire du SGPMRS de 1 200 000 \$ pour l'exercice 2025 et de 1 220 000 \$ pour l'exercice 2026 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 3 920 000 \$ à Mondiaux Montréal 2026 dans le cadre du budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), pour la tenue des Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal du 20 au 27 septembre 2026;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 750 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le SGPMRS en 2024;
- 4- d'autoriser un ajustement non-récurrent à la base budgétaire du SGPMRS, à hauteur de 1 200 000 \$ pour l'exercice 2025 et 1 220 000 \$ pour l'exercice 2026;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire et l'ajustement requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1238475006  
80.01 (20.10)

---

À 16 h 42,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## CM24 0019

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat à Les Constructions H2D inc., pour des travaux de réhabilitation et de reconstruction de l'égout unitaire, là où requis, de reconstruction de la conduite d'aqueduc secondaire ainsi que des travaux de reconstruction de chaussée en pavés de granit brut, de chaussée en pavés récupérés (cobblestone), de trottoirs boulevard en granulat exposés, de bordures de granit d'éclairage et d'infrastructure (RTU) sur la rue Saint-Paul, la rue Saint-Dizier, dans la ruelle Chagouamigon et dans l'impasse du prolongement de la Place Royale (Phase 3A - Projet Saint-Paul) – Arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 30 098 402,74 \$, taxes incluses (contrat : 24 501 426,82 \$ + ajustement du prix du carburant : 137 970 \$ + contingences : 2 638 970,67 \$ + incidences : 2 820 035,25 \$) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 940 737,72 \$, taxes incluses (Contrat entente : 854 881 \$ + contingences : 85 488,10 \$ + incidences : 368,62 \$) pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 214 513,99 \$, taxes incluses (Contrat entente : 192 869,13 \$ + contingences : 19 286,91 \$ + incidences : 2 357,95 \$) pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente - Appel d'offres public 504801 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Les Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation et de reconstruction de l'égout unitaire, là où requis, reconstruction de la conduite d'aqueduc secondaire ainsi que des travaux de reconstruction de chaussée en pavés de granit brut de chaussée en pavés récupérés (cobblestone) de trottoirs boulevard en granulat exposés, de bordures de granit d'éclairage et d'infrastructure (RTU) sur la rue Saint-Paul, rue Saint-Dizier, ruelle Chagouamigon et l'impasse dans le prolongement de la Place Royale (Phase 3A - Projet Saint-Paul) dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 24 501 426,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 504801;
- 3- d'autoriser une dépense de 137 970 \$, taxes incluses, à titre d'enveloppe pour ajustement du prix du carburant;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 638 970,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'autoriser une dépense de 2 820 035,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 940 737,72 \$, taxes incluses (contrat entente : 854 881 \$ + contingences : 85 488,10 \$ + incidences : 368,62 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

- 7- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 214 513,99 \$, taxes incluses (contrat entente : 192 869,13 \$ + contingences : 19 286,91 \$ + incidences : 2 357,95 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 8- de procéder à une évaluation du rendement de Les Construction H2D inc.;
- 9- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1237231066  
80.01 (20.11)

---

## CM24 0020

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure une entente-cadre avec Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc et d'égout, avec une option de prolongation de 12 mois, pour une période de trois ans - Montant estimé de l'entente : 17 807 895,98 \$, taxes incluses (Contrat : 17 457 895,98 \$ + incidences : 350 000 \$) - Appel d'offres public DRE23A14-P23038-196339-C (1 seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois années par laquelle Eurovia Québec Grands Projets inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des équipes de travail et des équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc et d'égout, pour une somme maximale de 17 457 895,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE23A14-P23038-196339-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 350 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et du Service de l'eau, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1236510001  
80.01 (20.12)

**CM24 0021**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Bell Canada pour la location de circuits en transmission de données, d'une durée de 24 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 7 400 584,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20074 (1 seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Bell Canada, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour la location de circuits en transmission de données, d'une durée de 24 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 400 584,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20074;
- 3- d'autoriser le directeur de la direction infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1237429001  
80.01 (20.13)

---

**CM24 0022**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Société Conseil LGS inc. et à Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. pour l'acquisition des services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances, d'administration et d'intégration de la solution Oracle ERP Cloud, pour une période de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale : 11 396 712,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20163 (Lot 1 - 1 soum. et Lot 2 - 1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Société Conseil LGS inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 1, et au seul soumissionnaire Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 2, pour une durée de 36 mois, les contrats pour la fourniture de services professionnels pour l'implantation des modules d'approvisionnement, de finances, d'administration et d'intégration de la solution Oracle ERP Cloud, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20163;

Firmes	Lots	Montants (taxes incluses)
Société Conseil LGS inc.	Lot 1	10 456 102,44 \$
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.	Lot 2	940 610,48 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Société Conseil LGS inc. et de Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1237684007  
80.01 (20.14)

---

## CM24 0023

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure des ententes-cadres avec Toromont Cat Québec, division d'Industries Toromont Itée, pour la location de niveleuses articulées, sans opérateurs, avec entretien et accessoires (lots 1, 2, 3, et 4), pour une période de cinq ans - Montant estimé des ententes : 24 726 473,80 \$, taxes incluses (contrat : 20 605 394,83 \$ + contingences : 4 121 078,97 \$) - Appel d'offres public 23-19972 (5 soum.) / Abroger la résolution CG23 0434**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0434;
- 2- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 3- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une période de cinq ans, sans option de renouvellement, les commandes pour la location de niveleuses articulées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19972 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée	Lot # 1 - Niveleuse sans chasse-neige latérale	9 905 133,80 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée	Lot # 2 - Niveleuse avec chasse-neige latérale	8 620 288,18 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée	Lot # 3 - Niveleuse sans chasse-neige latérale avec option 6X6	1 425 727,55 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée	Lot # 4 - Niveleuse avec chasse-neige latérale pour le Centre de la formation	654 245,30 \$

- 4- d'autoriser une dépense de 4 121 078,97\$, taxes incluses, à titre de dépenses de contingences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1230344006  
80.01 (20.15)

À 17 h 13,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### **CM24 0024**

**Abroger la résolution CG23 0510 / Conclure une entente-cadre avec Accessoires Outillage limitée pour la location de balais de rue de type aspirateur sur châssis sans opérateur et avec entretien (lots 1 à 14), pour une période de cinq ans - Montant estimé des ententes : 11 321 169,02 \$, taxes incluses (contrats : 9 844 494,80 \$ + contingences : 1 476 674,22 \$) - Appel d'offres public 23-19976 (1 seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0510;

- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Accessoires Outillage limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour chacun des articles, pour une période de cinq ans, les commandes pour la location de balais de rue de type aspirateur sur châssis sans opérateur et avec entretien, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19976 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Accessoires Outillage limitée	Lot #1 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 2 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 3 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 4 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 5 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 6 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 7 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 8 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 9 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 10 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 11 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 12 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 13 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot # 14 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 1 476 674,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Accessoires Outillage limitée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237428004  
80.01 (20.16)

## CM24 0025

**Conclure deux ententes-cadres pour des services professionnels en économie de la construction, pour une durée de 60 mois : Lot 1 avec GLT+ inc, pour une somme maximale de 883 008 \$, taxes incluses (contrat : 735 840 \$ + contingences : 147 168 \$); Lot 2 avec MACOGEP inc., pour une somme maximale de 1 332 403,88 \$, taxes incluses (contrat : 1 110 336,57 \$ + contingences : 222 067,31 \$) - Appel d'offres public 23-20213 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 60 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en économie de la construction pour divers projets du Service de la gestion et planification des immeubles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20213 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GLT+ inc.	Lot 1	735 840 \$
MACOGEP inc.	Lot 2	1 110 336,57 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 369 235,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les deux lots (lot 1 : 147 168 \$ et lot 2 : 222 067,31 \$);
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de GLT+ inc. et MACOGEP inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1235400001  
80.01 (20.17)

---

## CM24 0026

**Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à l'Association des Sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM) pour les années 2024 et 2025 pour son projet de soutien aux Sociétés de développement commercial et aux commerces, dans le cadre de l'Entente Réflexe MEIE 2022-2025 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à Association des sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM), pour les années 2024 et 2025, dans le cadre de l'entente de 150 M\$ MEIE 2022-2025 / Réflexe 2;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237797009  
80.01 (20.18)

**CM24 0027**

**Conclure des ententes-cadres avec Rousseau Lefebvre inc. (lot 1), Les Services EXP inc. (lot 2), BC2 Groupe Conseil inc. (lot 3), Provencher Roy + Architectes Associés inc. (lot 4) et NIP Paysage inc. (lot 5), pour des services professionnels en architecture de paysage et en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée de trois ans avec possibilité de prolongation d'une année - Dépense totale de 26 838 313,12 \$, taxes et contingences incluses (lot 1 : contrat : 9 788 396,63 \$ + contingences : 1 468 259,49 \$ / lot 2 : contrat : 7 823 228,24 \$ + contingences : 1 173 484,24 \$ / lot 3 : contrat : 3 500 643,83 \$ + contingences : 525 096,57 \$ / lot 4 : contrat : 1 368 831,13 \$ + contingences : 205 324,67 \$ / lot 5 : contrat : 856 563,75 \$ + contingences : 128 484,56 \$) - Appel d'offres public 23-20150 (17 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20150 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Rousseau Lefebvre Inc.	Lot 1	9 788 396,63 \$
Les Services EXP inc.	Lot 2	7 823 228,24 \$
BC2 Groupe Conseil inc.	Lot 3	3 500 643,83 \$
Provencher Roy+Architectes Associés inc.	Lot 4	1 368 831,13 \$
NIP Paysage inc.	Lot 5	856 563,75 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 3 500 649,54 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit 1 468 259,49 \$ pour le lot 1, 1 173 484,24 \$ pour le lot 2, 525 096,57 \$ pour le lot 3, 205 324,67 \$ pour le lot 4 et 128 484,56 \$ pour le lot 5;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Rousseau Lefebvre Inc., Les Services EXP inc., BC2 Groupe Conseil inc., Provencher Roy + Architectes Associés inc. et NIP Paysage inc.;
- 4- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1239697001  
80.01 (20.19)

**CM24 0028**

**Conclure une entente-cadre avec Sia Partners inc. (lot 3), d'une durée de deux ans, avec trois options de renouvellement d'un an, pour des services professionnels en développement organisationnel - Montant estimé de l'entente : 326 758,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20178 (4 soum., 1 seul conforme)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, avec trois options de renouvellement d'un an, par laquelle Sia Partners inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 3, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en développement organisationnel, pour une somme maximale de 326 758,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20178;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1235403001  
80.01 (20.20)

---

À 17 h 15,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CM24 0029

**Accorder un contrat à Simbioz pour la conception multimédia et la fourniture technologique pour l'exposition permanente dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'Hôtel de Ville de Montréal - Dépense totale de 329 948,68 \$, taxes incluses (contrat : 291 144,71 \$ + incidences : 38 803,97 \$) - Appel d'offres public 23-20223 (1 seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Simbioz, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la conception multimédia et la fourniture technologique de l'exposition permanente de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 291 144,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20223;

- 2- d'autoriser une dépense de 38 803,97 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237959003  
80.01 (20.21)

---

#### CM24 0030

**Autoriser une dépense additionnelle de 280 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats dans le cadre du contrat accordé à IMK (DA213219042), majorant ainsi le montant total du contrat de 583 000 \$ à 863 000 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 280 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats pour la représentation de la Ville dans le dossier de la Ligue des Noirs, dans le cadre du contrat accordé à IMK (DA213219042), majorant ainsi le montant total du contrat de 583 000 \$ à 863 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1236684005  
80.01 (20.22)

---

#### CM24 0031

**Approuver l'entente de partenariat liant Éco Entreprises Québec (ÉEQ) et la Ville de Montréal sur la gestion et le financement des activités de collecte et transport des matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente de partenariat liant Éco Entreprise Québec (ÉEQ) et la Ville de Montréal sur la gestion et le financement des activités de collecte et transport des matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1238542003  
80.01 (20.23)

---

#### CM24 0032

**Autoriser une dépense additionnelle de 104 480,93 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) pour la sécurisation des pistes cyclables, dans la rue De la Commune et dans la rue Prince, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Environnement routier NRJ inc. (CG23 0303), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 438 479,37 \$ à 2 542 960,30 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle à l'enveloppe des incidences au montant de 115 211,53 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 104 480,93 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie (reconstruction et réhabilitation), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) pour la sécurisation des pistes cyclables, dans la rue de la Commune et dans la rue Prince, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Environnement routier NRJ inc. (CG23 0303), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 438 479,37 \$ à 2 542 960,30 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 115 211,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'addenda du présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237231022  
80.01 (20.24)

---

**CM24 0033**

**Exercer la première option de renouvellement d'une année et autoriser une dépense additionnelle estimée à 919 213,60 \$, taxes incluses, pour des services professionnels de conception et de production de solutions de formation en ligne dans le cadre de trois ententes-cadres conclues avec Novaconcept et Alia Conseil (CG22 0040), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 1 830 660,69 \$, taxes incluses, à 2 749 874,29 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de première prolongation, et d'autoriser une dépense additionnelle de 919 213,60 \$, taxes incluses, pour des services professionnels de conception et de production de solutions de formation en ligne dans le cadre de trois ententes-cadres conclues avec Novaconcept et Alia Conseil (CG22 0040), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 1 830 660,69 \$ à 2 749 874,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1235138002  
80.01 (20.25)

---

À 17 h 28, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 22 janvier 2024  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 22 janvier 2024, à 19 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES  
DU CONSEIL :**

Mme Christine Black, M. Richard Deschamps, M. Luis Miranda, Mme Dominique Ollivier, Mme Chantal Rossi et Mme Alba Zuniga Ramos

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion  
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite un bon retour à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

À 19 h 03, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Vicky Bertrand-Ouellette	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Est-ce que l'Administration écoute les besoins de la population nocturne? / Que faut-il faire pour avoir l'écoute de l'Administration concernant la vie nocturne montréalaise?
Mme Amal Houriani	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Conflit entre le Hamas et Israël – Comment soutenir les personnes palestiniennes prisonnières? / Sur la question des otages, pourquoi un double standard?

M. Robert Edgar	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Propose une célébration sous le thème de la paix sur terre lors de l'éclipse totale du soleil le 8 avril prochain et aimerait connaître les plans de l'Administration au moment de cet événement / Suggère un événement à portée culturelle plutôt que scientifique lors de cette journée
Mme Marwa Mechti	Élu-e responsable (M. Alex Norris)	Est-ce que les bombardements des populations civiles à Gaza sont aussi condamnables que celles du 11 septembre 2001? / Est-ce que les sionistes peuvent être qualifiés de terroristes?
M. Jean Duval	Élu-e responsable (M. Alain Vaillancourt)	Demande ce qui a été fait dans son dossier, plus précisément concernant des accusations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à son endroit / Commentaires
M. Mathieu Grondin	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Aimerait comprendre les raisons de l'Administration pour financer un Sommet sur la vie nocturne qui selon lui n'aura pas de retombées / Comment rebâtir la confiance des noctambules montréalais?
Mme Zamraa Sayed Ali	Élu-e responsable (M. Alex Norris)	Concernant la crise humanitaire vécue présentement à Gaza, est-ce que le conseil municipal peut adopter une motion similaire à celle du 18 septembre 2023 (CM23 1074) s'intitulant « Motion de l'opposition officielle demandant au conseil municipal de reconnaître la crise humanitaire en Artsakh »? / Reformule sa question
M. François Descoteaux	Élu-e responsable (M. Luc Rabouin)	Est-ce que les coupures de financement aux organismes de la vie nocturne signifient une moindre importance de cette réalité? / Pourquoi le Quartier latin est privilégié plutôt que le Village concernant la vie nocturne?
M. Laurian Ionita	Mme Martine Musau Muele (M. Alex Norris)	À quel moment y aura-t-il des procédures légales contre les personnes élues qui ont abusé concernant des dépenses? / Commentaires sur la réponse reçue
Mme Dominique Boulanger	Élu-e responsable (Mme Maja Vodanovic)	Pourquoi l'Administration a saisi ses chiens le 11 mars dernier? / Demande des explications sur le mandat reçu

---

À 19 h 45, la présidente du conseil fait la lecture de 14 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Geneviève Proulx	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Concernant le projet d'achat de l'Église Sainte-Bibiane et l'usage que veut en faire la ville (bâtiments mentionnés au point 20,08 de l'ordre du jour du 22 janvier 2024), quels sont le(s) projet(s) similaire(s) avec des usages comparables déjà réalisé(s) par la VdeM et comment la VdeM réalise les suivis pour valider les impacts réels du ou des projet(s) sur le milieu?
André Gatien	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Concernant le projet d'achat de l'Église Sainte-Bibiane et l'usage que veut en faire la ville (bâtiments mentionnés au point 20,08 de l'ordre du jour du 22 janvier 2024), quel est le processus pour évaluer les impacts potentiels du projet qui sera réalisé sur le terrain de l'Église?
Maelle Dagenais	Mme Caroline Bourgeois	<p>Bonjour,</p> <p>Nous avons appris en décembre que Longueuil ira de l'avant l'automne prochain avec son opération de réduction de cerfs.</p> <p>Je demeure aux abords du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies et je vois de nombreux cerfs circuler aux abords de la 81<sup>e</sup> avenue et de la rue Notre-Dame.</p> <p>En 2022, Mme Bourgeois mentionnait qu'un comité technique et scientifique allait débiter ses travaux et présenter un plan d'action afin de lutter contre la surpopulation de cerfs dans l'Est de Montréal. C'est ce qu'on pouvait lire dans un article du Est Média intitulé: Cerfs à la Pointe-aux-Prairies: la loi du silence règne à la Ville.</p> <p>Ça fait plus de 2 ans que la Ville a en mains un rapport du Centre d'étude de la forêt dont les médias rapportait que la recommandation des experts était d'abattre une cinquantaine de cerfs dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies.</p> <p>Où en est rendu les travaux du comité technique et qu'allez-vous faire pour contrôler la surpopulation de cerfs?</p> <p>Merci!</p>
Zrinka Posavcevic	M. Benoit Dorais, M. Craig Sauve, Mme Tan Shan Li (M. Benoit Dorais)	Please explain why, without any public consultation, has the Sud-Ouest Borough approved (Nov. 2023) the construction of an 18 STOREY BUILDING where Garage Serge now sits at the corner of rue de l'Inspecteur and rue St. Paul W. in Griffintown. To do this, the borough overrode the 6-storey height limit that previously applied to that lot and the former Sainte- Hélène presbytery adjacent to it. Not only will this height be out of balance with the rest of the neighbourhood, but it will also dwarf the historically significant Rodier Building. Nonetheless, the construction of this object will significantly impact the life quality of all residents in Lowney 3-4 and 5-6-7.
Sonia Hurteau	Mme Maja Vodanovic	Luminosité inadéquat

Hedi Cherif Goni	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Concernant le projet d'achat de l'Église Sainte-Bibiane et l'usage que veut en faire la ville (bâtiments mentionnés au point 20,08 de l'ordre du jour du 22 janvier 2024), est-ce que la ville de Montréal souhaite utiliser les bâtiments pour en faire un lieu d'hébergement pour personne en situation d'itinérance?
Louise Jodoin	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	<p>Comment expliquer qu'il n'y avait aucune glace aujourd'hui, 10 janvier, sur la piste cyclable située sur Bellechasse, il y avait plein de sel, tout fondait.</p> <p>Alors que sur le trottoir adjacent, au contraire, il y avait plein de plaques de glace, j'ai glissé très souvent, ai failli tomber à plusieurs reprises. C'est parce que je suis encore assez agile malgré mon âge, 71 ans, que je ne me suis pas cassé quelque chose. Surtout qu'il y avait une fine couche de neige qui recouvrait la glace, donc ce qui la rendait très difficile à déceler.</p> <p>C'est partout pareil, les pistes cyclables sont sur l'asphalte très rapidement après une tempête, alors que les trottoirs demeurent tout le temps avec de la neige et de la glace.</p> <p>Tout le monde le remarque, mais pas vous?</p> <p>J'aimerais bien, et je ne suis sûrement pas la seule, avoir une explication sur ce mystère.</p> <p>Merci de votre intérêt.</p>
Anne Ribiere	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Concernant le projet d'achat de l'Église Sainte-Bibiane et l'usage que veut en faire la ville (bâtiments mentionnés au point 20,08 de l'ordre du jour du 22 janvier 2024), pourquoi la Maison d'Herelle ne peut-elle pas poursuivre sa mission communautaire actuelle (mission qui fait déjà de notre communauté, une communauté inclusive) une fois l'église achetée et remise au normes de sécurité?
Nicolas Brun	Mme Laurence Lavigne Lalonde	<p>J'habite sur Saint-Denis entre Jean-Talon et De Castelnau. Je paie plus de 100\$ pour avoir ma vignette et avoir un espace de stationnement dédié sur ma rue. Cependant c'est un calvaire quotidien pour me trouver une place... De nombreux véhicules sont stationnés dans l'espace vignette alors qu'ils n'en détiennent aucune.</p> <p>Je presume que les automobilistes savent qu'il n'y a jamais d'agent de stationnement qui passent pour vérifier les vignettes de stationnements et donc qu'ils n'auront jamais de contravention.</p> <p>J'aimerais obtenir un engagement de votre part de déployer un agent de stationnement et de distribuer des contraventions dans les prochaines semaines afin de faire respecter le milieu de vie des résidents et de ceux qui paient pour avoir un espace de stationnement qui leur est dédié.</p>
Catherine Thérien	Mme Marie-Andrée Mauger	Est-ce possible de mettre en place un bac de récupération du verre, comme celui de Ahuntsic-Cartierville, pour que les bouteilles non consignables soient acheminées à l'organisme OPÉRATION VERRE-VERT et ainsi, éviter d'être déposées dans les sites d'enfouissements où s'accumulent plus de 40% des contenants recyclés par la ville? Merci d'avoir lu cette question!

Fatima Ben Halloud	Mme Dominique Ollivier ou Mme Josefina Blanco (Mme Magda Popeanu)	Bonjour, je réside à Montréal-Nord et ma question est sur les 200 000\$ attribués à 3 organismes dont un à Montréal-Nord dans le cadre du programme Quartiers inclusifs et résilients. Dans les 2 autres quartiers les montants sont attribués aux tables de quartier ou CDC, pourquoi dans le cas de Montréal-Nord un seul organisme a été choisi pour avoir 200 000\$ et rien pour les autres organismes sur le terrain? C'est généralement à la table de quartier ou à la CDC de répartir ce genre de fonds structurants, pourquoi ce n'est pas le cas à Montréal-Nord? Est-ce que c'est la table qui a décidé d'octroyer directement ce fond à l'organisme?
Nickolas Gagnon	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	<p>Madame la Mairesse,</p> <p>En premier lieu soyez assuré qu'avant de m'adresser à vous j'ai suivi les étapes pour essayer d'avoir des informations, mais mes actions furent vaines</p> <p>J'habite MHM et face à mon immeuble, l'autre côté de la rue, depuis plus d'une décennie se situe un terrain vague qui appartient à la SHDM. Il serait bien que ce terrain soit mis à la disposition du quartier au lieu d'accueillir des mauvaises herbes et des blocs de bétons.</p> <p>Serait-il possible de savoir l'usage qui est prévu pour cet espace et le calendrier de réalisation? Si l'usage n'est pas encore défini, de quelle façon les citoyens environnants peuvent s'impliquer pour faire part de leurs désirs et besoins?</p> <p>Avant de dire que la SHDM est indépendante de la ville, nous savons tous que c'est vous qui avez nommé les 9 membres du CA. Comme c'était le cas pour L'OCPM, si vous voulez des actions d'une paramunicipal vous pouvez la forcer si vous voulez.</p> <p>Numéro de lot : 6033198 matricule : 0252-36-4618-6-000-0000</p>
Tiziana Servant	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Concernant le projet d'achat de l'église sainte-bibiane et l'usage que veut en faire la ville, (point 20,08 de l'ordre du jour du 22 janvier 2024) quelle forme prendra la consultation des résidents et citoyens de Rosemont leur permettant d'influer sur le futur usage des lieux et le type de projet communautaire qui sera sélectionné et d'être informé sur le projet convoité?
Patrick Lambert	M. Abdelhaq Sari	J'aimerais savoir pourquoi le stationnement du centre d'achat lacordaire n'est jamais entretenu et ou négligé? J'ai jamais vu un stationnement aussi sale ..quel en est la raison?? Merci a vous ..patrick

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 11. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

---

À 20 h 12, le conseil reprend ses travaux.

---

#### CM24 0034

**Accorder un soutien financier maximal de 20 394 860 \$ aux six organismes du réseau PME MTL, pour les années 2024, 2025 et 2026, afin de consolider l'offre de soutien technique dédiée aux entrepreneurs / Approuver les projets de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder une contribution financière de 20 394 860 \$ aux organismes du réseau PME MTL afin de maintenir l'offre de soutien technique dédiée aux entrepreneurs pour les années 2024, 2025 et 2026 :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
PME MTL Centre-Est	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	3 784 588 \$
PME MTL Centre-Ouest	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	3 083 762 \$
PME MTL Centre-Ville	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	3 667 474 \$
PME MTL Est-de-l'Île	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	2 945 273 \$
PME MTL Grand Sud-Ouest	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	3 667 474 \$
PME MTL Ouest-de-l'Île	Projet en appui au Plan d'action en développement économique 2022-2026	3 246 289 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237016002  
80.01 (20.26)

---

À 20 h 13,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM24 0035**

**Adopter la politique de financement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la politique de financement du Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1230314001  
80.01 (30.01)

---

**CM24 0036**

**Autoriser la modification à la répartition de 15 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan de relance I du centre-ville afin qu'une somme de 194 564 \$ soit de la compétence de la ville centre**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la modification à la répartition de 15 M\$ reçue du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec pour le plan de relance I du centre-ville afin qu'une somme de 194 564 \$ soit de la compétence de la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

1238798003  
80.01 (30.02)

---

**CM24 0037**

**Adopter la Stratégie de mise en valeur du Grand parc de l'Ouest**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la Stratégie de mise en valeur du Grand parc de l'Ouest.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1236860001  
80.01 (30.03)

---

**CM24 0038**

**Approuver une transaction partielle hors cour et un projet de promesse bilatérale intervenus entre la Ville de Montréal et Rosemary Lafrenière dans laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir les trois lots vacants lui appartenant et portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, à un prix de vente correspondant à la juste valeur marchande qui sera déterminée par la Cour supérieure ou à défaut, par un arbitre privé**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la transaction partielle hors Cour intervenue entre la Ville de Montréal et Rosemary Lafrenière dans laquelle la Ville s'engage à acquérir les trois lots vacants lui appartenant et portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, à un prix de vente correspondant à la juste valeur marchande qui sera déterminée par la Cour supérieure ou à défaut, par un arbitre privé;
- 2- d'approuver le projet de promesse bilatérale pour lequel la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Rosemary Lafrenière les trois lots vacants lui appartenant et portant les numéros 1 456 704, 1 456 705 et 1 456 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, selon les termes et conditions stipulées au projet de promesse bilatérale ci-joint;
- 3- d'autoriser la signature d'un acte de vente entre la Ville de Montréal et Rosemary Lafrenière et tout autre document requis, en autant que cet acte soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, au projet de promesse bilatérale susmentionné;

- 4- d'autoriser à verser le prix de vente dans le compte en fidéicommiss de Fasken Martineau Dumoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. au moins 72 heures avant la date prévue pour la signature de l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité.

1239778001  
80.01 (30.04)

---

À 20 h 15,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM24 0039**

#### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1236898001  
80.01 (42.01)

---

**CM24 0040**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 940 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du Lien de l'Ouest**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 940 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du Lien de l'Ouest », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** M. Dimitrios (Jim) Beis  
M. Michel Bissonnet  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Josué Corvil  
Mme Mary Deros  
M. Laurent Desbois  
M. Alan DeSousa  
Mme Angela Gentile  
Mme Effie Giannou  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Doug Hurley  
M. Benoit Langevin  
M. Sonny Moroz  
Mme Vana Nazarian  
M. Dominic Perri  
M. Giovanni Rapanà  
M. Aref Salem  
M. Abdelhaq Sari  
Mme Stephanie Valenzuela

1237211016  
80.01 (42.02)

---

**CM24 0041**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 59 602 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement de pistes cyclables dans le cadre du projet de la Véloroute**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 59 602 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement de pistes cyclables dans le cadre du projet de la Véloroute », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1237211018  
80.01 (42.03)

---

#### **CM24 0042**

#### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 495 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude des équipements du SPVM**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 495 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude des équipements du SPVM », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1237026004  
80.01 (42.04)

---

#### **CM24 0043**

#### **Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 736 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 736 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1237211014  
80.01 (42.05)

---

À 20 h 48,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.06) à 80.01 (42.09) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM24 0044**

#### **Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) ».

Adopté à l'unanimité.

1238168008  
80.01 (42.06)

---

**CM24 0045**

**Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2024-2025**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2024-2025 »;
- 2- de réserver une somme de 16 360 000 \$ en 2024 à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1237016003  
80.01 (42.07)

---

**CM24 0046**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) et modifiant le règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises 2023 (RCG 23-005) ».

Adopté à l'unanimité.

1237016004  
80.01 (42.08)

---

**CM24 0047**

**Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des milieux humides**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des milieux humides ».

Adopté à l'unanimité.

1233422003  
80.01 (42.09)

---

**CM24 0048**

**Nomination au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 janvier 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer Mme Angela Gentile, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

1233022023  
80.01 (51.01)

---

À 20 h 50,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM24 0049**

**Conclure une entente-cadre avec Monmet Itée, pour la fourniture de pièces en aluminium coulées pour le mobilier urbain de la Ville de Montréal pour une durée de 24 mois, avec deux possibilités de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 104 678,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20059 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0011;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois par laquelle Monmet Itée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de pièces en aluminium coulées pour le mobilier urbain, pour une somme maximale de 1 104 678,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20059;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Monmet Itée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1239624002

**CM24 0050**

**Accorder deux contrats à EBI Montréal inc. pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles des arrondissements de la Ville de Montréal pour une période de 45 mois - Dépense totale de 1 783 599,08 \$, taxes incluses (contrats : 1 628 592,13 \$ + indexation : 70 073,66 \$ + contingences : 84 933,29 \$) - Appel d'offres public 23-20254 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0009;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à EBI Montréal inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 45 mois, les commandes pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles pour les arrondissements de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20254;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des contrats</u> (taxes incluses)
EBI Montréal inc.	Lot 1	924 686,44 \$
EBI Montréal inc.	Lot 2	703 905,69 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 70 073,66 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation) ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des indexations</u> (taxes incluses)
EBI Montréal inc.	Lot 1	39 786,61 \$
EBI Montréal inc.	Lot 2	30 287,05 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 84 933,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des contingences (taxes incluses)</u>
EBI Montréal inc.	Lot 1	48 223,65 \$
EBI Montréal inc.	Lot 2	36 709,64 \$

- 4- de procéder à une évaluation de rendement de EBI Montréal inc. à la fin des contrats;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1239634008

---

#### **CM24 0051**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Lucie Leroux, agissant sous la raison sociale Laboratoire textile, pour une durée de 15 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le local 384, d'une superficie de 120 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 2 935,50 \$, excluant les taxes de vente**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0020;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Lucie Leroux agissant sous la raison sociale Laboratoire textile pour une durée de 15 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le local 384, d'une superficie de 120 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureau pour un loyer total de 2 935,50 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1235941023

---

#### **CM24 0052**

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 9 458 319,25 \$, taxes incluses (contrat : 8 368 833,64 \$ + contingences : 836 883,36 \$ + incidences : 252 602,25 \$) - Appel d'offres public 509901 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0012;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 368 833,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509901;
- 2- d'autoriser une dépense de 836 883,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 252 602,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.04 1237231076

---

#### **CM24 0053**

**Accorder un contrat de services à SODEM inc. pour la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs situés sur le territoire de divers arrondissements de la Ville de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2024 - Dépense totale de 134 428,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20284 (2 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0014;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme SODEM inc., un contrat de services pour la gestion des réservations des terrains sportifs extérieurs situés sur le territoire des neuf arrondissements de la Ville de Montréal, pour la période du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 134 428,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO23-20284;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1231920003

---

À 21 h 03,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM24 0054**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sophie Gailliot pour une durée de 15 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le local 389-B, d'une superficie de 90 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux pour un loyer total de 2 201,70 \$, excluant les taxes de vente**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0021;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sophie Gailliot pour une durée de 15 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le local 389-B, d'une superficie de 90 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureau pour un loyer total de 2 201,70 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.06 1235941024

---

**CM24 0055**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Festival international de projection illusionniste de Montréal pour une durée de 15 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le local 287 d'une superficie de 180 pieds carrés et un espace d'entreposage dans les ateliers d'une superficie de 160 pieds carrés, pour une superficie totale de 340 pieds carrés, situés au 251-251A, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux pour un loyer total de 7 707 \$, excluant les taxes de vente**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0022;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Festival international de projection illusionniste de Montréal pour une durée de 15 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, le local 287, d'une superficie de 180 pieds carrés et un espace d'entreposage dans les ateliers d'une superficie de 160 pieds carrés, pour une superficie totale de 340 pieds carrés situés au 251-251A, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureau, pour un loyer total de 7 707 \$, excluant les taxes de vente, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet de bail;

- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.07 1235941025

---

#### **CM24 0056**

**Approuver un projet d'entente supplémentaire par lequel la Ville de Montréal loue de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée pour neuf périodes de six mois chacune (du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 jusqu'au 30 avril 2032, un terrain d'une superficie de 2 808,3 mètres carrés, constitué du lot 1 853 670 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, aux fins d'aire de manœuvre pour la chute à neige Riverside, moyennant un loyer total de 159 696,83 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0016;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'entente supplémentaire par laquelle la Ville de Montréal loue de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée pour neuf périodes de six mois chacune, du 1<sup>er</sup> novembre de chaque année au 30 avril de la suivante, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, jusqu'au 30 avril 2032, un terrain d'une superficie de 2 808,3 mètres carrés, constitué du lot 1 853 670 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, aux fins d'aire de manœuvre pour la chute à neige Riverside, moyennant un loyer total de 159 696,83 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'entente;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1235941014

---

#### **CM24 0057**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Un et Un Font Mille, pour une durée de 14 mois à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023, le local 286, d'une superficie de 159 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, pour une recette totale de 4 442,20 \$, excluant les taxes de vente**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0017;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Un et Un Font Mille, pour une durée de 14 mois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, le local 286, d'une superficie de 159 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, pour une recette totale de 4 442,20 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.09 1235941020

---

#### **CM24 0058**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Archives lesbiennes du Québec, pour une durée de 13 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le local 291, d'une superficie de 180 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 2 527,20 \$, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 1 489,80 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0018;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Archives lesbiennes du Québec pour une durée de 13 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le local 291, d'une superficie de 180 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 2 527,20 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 1 489,80 \$;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.10 1235941021

---

À 21 h 13,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM24 0059**

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Startop pour une durée de 14 mois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, le local 387, d'une superficie de 653 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, coworking, ateliers et conférences aux entrepreneures, pour un loyer total de 14 840,56 \$, excluant les taxes de vente. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 853,25 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0019;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Startop pour une durée de 14 mois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, le local 387, d'une superficie de 653 pieds carrés, situé au 251, avenue des Pins Ouest, à des fins de bureaux, coworking, ateliers et conférences aux entrepreneures pour un loyer total de 14 840,56 \$, excluant les taxes de vente, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail. Le montant de la subvention immobilière est estimé à 853,25 \$;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.11 1235941022

---

**CM24 0060**

**Autoriser une dépense additionnelle de 241 120 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour l'exécution du premier lot des travaux d'aménagement de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative, dans le cadre du contrat accordé à Ceveco inc. (CM23 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 901 633,63 \$ à 4 142 753,63 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0050;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 241 120 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour l'exécution du premier lot des travaux d'aménagement de la phase 1 du projet de mise en valeur de la Cité administrative, dans le cadre du contrat accordé le 18 avril 2023 à Ceveco inc. (CM23 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 901 633,63 \$ à 4 142 753,63 \$, contingences et taxes incluses;

- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1236605001

---

#### **CM24 0061**

**Accorder un soutien financier d'un montant maximal de 450 000 \$ à Y des femmes de Montréal pour compléter son montage financier afin de permettre la réalisation de 10 unités situées dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet / Autoriser l'augmentation des budgets de revenus et de dépenses du Service de l'habitation, dès 2024, pour un montant de 450 000 \$, provenant du surplus affecté de 2021 de 40 000 000 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0067;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 450 000 \$ à Y des femmes de Montréal pour compléter son montage financier afin de permettre la réalisation de 10 unités situées dans l'arrondissement de Ville-Marie ;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser l'augmentation des budgets de revenus et dépenses du Service de l'habitation, dès 2024, pour un montant de 450 000 \$, provenant du surplus affecté 2021 de 40 000 000 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1239286002

---

#### **CM24 0062**

**Autoriser une dépense additionnelle de 1 710 397,69 \$, taxes incluses, pour le projet de construction du Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro afin de réajuster les honoraires selon le coût réel des travaux et augmenter le budget de contingences, dans le cadre du contrat accordé à Héloïse Thibodeau architecte inc. (CM19 1353), majorant ainsi la dépense totale de 4 389 676,22 \$ à 6 100 073,91 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0051;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 710 397,69 \$, taxes incluses, soit un montant de 1 119 455,42 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires au coût réel et un montant de 590 942,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences additionnelles pour le projet de construction du Complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du contrat accordé à Héloïse Thibodeau architecte inc. (CM19 1353), majorant la dépense totale de 4 389 676,22 \$ à 6 100 073,91 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1236597002

---

### **CM24 0063**

**Approuver un projet d'acte de cession de rang hypothécaire par lequel la Ville cède son rang en faveur du Fonds d'investissement pour le logement étudiant, prêteur de UTILE-Angus / Approuver l'Avenant 2 modifiant la convention de contribution financière / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de cession de rang en faveur du Fonds d'investissement pour logement étudiant (FILE)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0071;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'acte de cession de rang hypothécaire par lequel la Ville cède son rang en faveur de Fonds d'investissement pour le logement étudiant (FILE), prêteur d'UTILE-ANGUS, relativement à l'immeuble situé au 2770, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie;
- 2- d'approuver l'Avenant n°2 modifiant la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et Utile Angus;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de cession de rang en faveur du Fonds d'investissement pour logement étudiant (FILE).

Adopté à l'unanimité.

20.15 1233956002

---

À 21 h 14,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM24 0064****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir tous les droits, titres et intérêts de Nunsubco Trois inc. dans le lot 6 230 736 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé sur le chemin du Golf, à l'intersection de la rue Roland-Jeanneau, dans l'arrondissement de Verdun, aux fins de développer un projet d'équipements collectifs, pour un montant de 6 360 660 \$, plus les taxes applicables / Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir tous les droits, titres et intérêts de 9150-1940 Québec inc. et de 9150-1916 Québec inc. dans le lot 6 230 736 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et tous les droits, titres et intérêts de 9150-1940 Québec inc. dans le lot 6 230 737 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tous situés sur le chemin du Golf, à l'intersection de la rue Roland-Jeanneau, dans l'arrondissement de Verdun, aux fins de développer un projet d'équipements collectifs, pour un montant total de 4 539 340 \$, plus les taxes applicables**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0062;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver le projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de Nunsubco Trois inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le lot 6 230 736 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à L'Île-des-Sœurs dans l'arrondissement de Verdun, aux fins de développer un projet d'équipements collectifs, pour un montant de 6 360 660 \$, plus les taxes applicables;
- 3- d'approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir tous les droits, titres et intérêts de 9150-1940 Québec inc. et de 9150-1916 Québec inc. dans le lot 6 230 736 et tous les droits, titres et intérêts de 9150-1940 Québec inc. dans le lot 6 230 737 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tous situés à L'Île-des-Sœurs dans l'arrondissement de Verdun, aux fins de développer un projet d'équipements collectifs, pour un montant de 4 539 340 \$, plus les taxes applicables;
- 4- d'autoriser la signature des actes de vente résultant des présentes promesses pourvu que ces actes de vente soient, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conformes auxdites promesses;
- 5- d'émettre les chèques requis pour la transaction au nom des vendeurs ou au nom du notaire fiduciaire en fidéicomis du vendeur, le cas échéant;
- 6- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre les vendeurs et le ou les notaires fiduciaires, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville, le cas échéant;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

**CM24 0065**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux municipaux d'infrastructures aux abords du CHUM - Lot H, comprenant des travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout et de conduite d'eau secondaire, de construction de chaussée souple, de trottoirs en pavés de béton, de fosses de plantation, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sanguinet de la Gauchetière à René-Lévesque et dans le boulevard René-Lévesque de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Denis dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 11 014 650,90 \$, taxes incluses (contrat : 9 258 618 \$ + ajustement du prix du carburant : 41 391 \$ + contingences : 944 820,43 \$ + incidences : 769 821,47 \$) - Appel d'offres public 509501 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0049;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Roxboro Excavation inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux municipaux d'infrastructures aux abords du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) – Lot H , comprenant des travaux de reconstruction et de réhabilitation d'égout et de conduite d'eau secondaire, de construction de chaussée souple, de trottoirs en pavés de béton, de fosses de plantation, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sanguinet de la Gauchetière à René-Lévesque et dans le boulevard René-Lévesque d'Hôtel-de-Ville à Saint-Denis dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission négociée , soit pour une somme maximale de 9 258 618 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509501;
- 3- d'autoriser une dépense de 41 391 \$, taxes incluses, à titre d'enveloppe pour ajustement du prix du carburant;
- 4- d'autoriser une dépense de 944 820,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'autoriser une dépense de 769 821,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.17 1237231065

---

**CM24 0066****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre avec le regroupement formé par Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C., Dupras Ledoux inc., Groupe Geniex inc. et Marchand Houle et associés inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets d'accessibilité universelle, pour une période de 5 ans, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 594 263,70 \$, taxes incluses (contrat : 2 161 886,42 \$ + contingences : 432 377,28 \$) - Appel d'offres public 23-20161 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0055;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée cinq ans, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, par laquelle Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C., Dupras Ledoux inc., Groupe Geniex inc. et Marchand Houle et associés inc., regroupement ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour divers projets d'accessibilité universelle, pour un montant maximal de 2 161 886,42 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20161;
- 3- d'autoriser une dépense de 432 377,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C., Dupras Ledoux inc., Groupe Geniex inc. et Marchand Houle et associés inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.18 1235388001

**CM24 0067**

**Accorder une contribution financière de 450 000 \$ à la Fondation du Grand Montréal pour la réalisation du mandat du Partenariat Climat Montréal pour l'année 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0070;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 450 000 \$ à La Fondation du Grand Montréal pour la réalisation du mandat du Partenariat Climat Montréal pour l'année 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1239219002

---

**CM24 0068**

**Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., pour des travaux de voirie pour le scellement des fissures du revêtement bitumineux de la chaussée, sur différentes rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 869 821,73 \$, taxes incluses (contrat : 776 656,12 \$ + contingences : 77 665,61 \$ + incidences : 15 500 \$) - Appel d'offres public 512901 (2 soum., 1 seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0047;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., le contrat pour des travaux de voirie pour le scellement des fissures du revêtement bitumineux de la chaussée, sur différentes rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 776 656,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 512901;
- 2- d'autoriser une dépense de 77 665,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 15 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1237231071

---

À 21 h 19,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

Le conseil débute l'étude des points 20.21 à 20.25.

---

À 21 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 23 janvier 2024, à 9 h 30.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 22 janvier 2024  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 23 janvier 2024, à 9 h 30  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Christine Black, M. Richard Deschamps, M. Luis Miranda, Mme Chantal Rossi et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01 :**

Mme Christine Black, M. Richard Deschamps, M. Luis Miranda, Mme Chantal Rossi et Mme Alba Zuniga Ramos

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion  
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Puis, elle invite les membres du conseil à observer une minute de silence. Par la suite, la présidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

---

## 1 - Période de questions du public

À 9 h 33, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Amal Hourani	M. Alex Norris	Croit qu'il y a des contradictions dans le discours de l'Administration concernant le conflit entre Israël et le Hamas et aimerait des explications à cet effet / Pourquoi les doubles standards concernant notamment le trafic d'armes au port de Montréal?
Mme Zahraa Sayed Ali	Élu-e responsable (M. Abdelhaq Sari)	Pourquoi le conseil municipal n'adopte pas une motion à l'instar de celle soutenant l'Arménie (CM23 1074) afin de soutenir le peuple palestinien dans le conflit opposant Israël et le Hamas à Gaza? / Reformule sa question
M. Robert Edgard	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Qu'est-ce que l'Administration va organiser pour célébrer l'éclipse totale du soleil prévue en avril prochain? / Souhaite un événement culturel entourant cet événement
Mme Amal Kassem	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Pourquoi les horreurs perpétrées à Gaza ne sont pas qualifiées d'actions terroristes? / Est-ce que le peuple palestinien a le droit de se défendre?
M. Laurian Ionita	Élu-e responsable (M. Robert Beaudry)	Aimerait définir la notion de respect lorsqu'un membre du public se présente à la Période de questions, fait aussi des suggestions sur les temps de parole alloués lors de cette période et sur la boîte de tirage déterminant l'ordre des personnes du public en salle de conseil / Commentaires sur la réponse reçue

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 9 h 59. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions en se déplaçant à l'hôtel de ville afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 59, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Qu'est-ce qui explique le délai de modification du Règlement pour une métropole mixte? / Est-ce que l'Administration va retirer ce Règlement?
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante	Combien de logements abordables ont été construits et combien sont occupés dans les 60 000 unités prévues? / Réitère sa question
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Demande un portrait du Schéma de couverture des personnes âgées et le nombre de résidences pour personnes âgées (RPA) non conformes / Reformule sa question

Mme Vana Nazarian      Mme Valérie Plante  
 (Mme Émilie Thuillier)      Qu'est-ce qui sera fait pour attirer de futurs propriétaires d'immeubles patrimoniaux notamment en ce qui a trait à la restauration et à la mise aux normes requises?

À 10 h 16,

Il est proposé par    M. Alex Norris

appuyé par    M. Julien Hénault-Ratelle

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Vana Nazarian	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Pourquoi l'Administration va de l'avant avec la vente de la caserne de pompiers 24 alors que le premier actif n'est pas vendu?
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Dans le cadre de la gestion des matières résiduelles, est-ce que l'Administration va maintenir son contrat avec Ricova?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 24.

À 10 h 24, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 20.21 à 20.25.

#### **CM24 0069**

**Exercer l'option de prolongation d'un an dans le cadre du contrat accordé à Le Berger Blanc inc. (CA22 27 0362) pour les services de refuge et de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et autoriser une dépense additionnelle de 235 542,38 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 220 752 \$ à 456 294,38 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0044;

Il est proposé par    M. Alex Norris

appuyé par    M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 235 542,38 \$, taxes incluses, pour les services de refuge et de contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre du contrat accordé à Le Berger Blanc inc. (CA22 27 0362), majorant ainsi le montant total du contrat de 220 752 \$ à 456 294,38 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1237515004

---

#### **CM24 0070**

**Approuver le projet de convention de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête à la Société de développement social, à titre gratuit, pour une durée de sept mois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, le rez-de-chaussée de l'immeuble situé aux adresses civiques 1050-1150, rue Gordon, d'une superficie approximative de 1 465 mètres carrés, à des fins d'un service d'hébergement d'urgence pour les personnes en situation d'itinérance. Le montant de la subvention immobilière est de 160 975 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0063;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet de convention de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête à la Société de développement social, pour une période de sept mois, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, le rez-de-chaussée de l'immeuble situé aux adresses civiques 1050-1150, rue Gordon, d'une superficie approximative de 1 465 mètres carrés, à des fins d'un service d'hébergement d'urgence pour les personnes en situation d'itinérance, tel que décrit au projet de convention de prêt de local pour un montant de 160 975 \$.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.22 1235323009

---

#### **CM24 0071**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois ans, avec Groupe ABS inc. pour des services de surveillance de travaux, pour une somme maximale de 1 678 887,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-1770 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0060;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de surveillance de travaux, pour une somme maximale de 1 678 887,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-1770;

- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président par intérim de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1230649006

---

#### **CM24 0072**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois ans, avec Groupe Civitas inc. pour des services de surveillance de travaux, pour une somme maximale de 1 691 512,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-1771 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0061;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Groupe Civitas inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de surveillance de travaux pour une somme maximale de 1 691 512,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-1771;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Groupe Civitas inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président par intérim de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1230649007

---

#### **CM24 0073**

**Accorder une contribution financière maximale de 600 000 \$ à divers organismes pour le projet « Trois projets innovants en alimentation et en mobilité dans les milieux témoins Quartiers inclusifs et résilients (QIR) » qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0072;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 600 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour des projets en alimentation et en mobilité qui s'inscrivent dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Montant accordé</u>
Événement Hoodstock	200 000 \$
Concert'Action Lachine	200 000 \$
Corporation de développement communautaire Centre-Sud	200 000 \$

- 2- d'approuver des projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.25 1239473009

---

À 10 h 27,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 et 20.27 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM24 0074**

**Accorder un soutien financier, totalisant la somme de 4 674 651 \$ à plusieurs organismes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal - Volet régional et de l'entente financière entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique relativement au Fonds Bâtir des communautés sécuritaires du gouvernement fédéral / Approuver les projets de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0075;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier, en 2024, totalisant la somme de 4 674 651 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le Programme Prévention Montréal - Volet régional et de l'Entente entre la Ville et le ministère de la Sécurité publique relativement au Fonds Bâtir des communautés sécuritaires du gouvernement fédéral;

Axe	Organisme	Projet (période 2024 et 2025)	Soutien recommandé
2	GRIP Montréal	Spotlight Montréal	217 292 \$
2	Évènements Hoodstock	Justice alternative et résilience : Réhabilitation communautaire pour les jeunes touchés par la criminalité et la judiciarisation	188 990 \$
2	Société Makivik	Prévention des risques de violence envers les Inuits à risque ou en situation d'itinérance	754 680 \$
2	Destia Réseau de la communauté Noire	Destia justice - Reintegration program for black youth	203 421 \$
2	Carrefour de ressources en interculturel	Protéger les demandeurs d'asile des arnaques et des abus dès leur arrivée chez les résidences de PRAIDA	204 000 \$
2	Media Sayaspora Media	Saysafe - Des espaces en ligne et hors ligne sécurisés pour toutes	181 175 \$
2	Association jamaïcaine de Montréal	Ensemble contre la violence - Together against violence	243 760 \$
2	Projet ado communautaire en travail de rue	Spirale	330 898 \$
2	Coalition Pozé	Quartiers unifiés	204 015 \$
2	Projet Mikana	Sécurisation, bien-être et sensibilisation aux réalités de la jeunesse autochtones 2SLGBTQIAA+	211 420 \$
1	La puce ressource informatique	Médias numérique et engagement social des jeunes ; 2024 et 2025	175 000 \$
1	Centre de développement communautaire autochtone à Montréal	Renforcement de la sécurité culturelle et communautaire : enfants et familles sur le territoire	200 000 \$
1	Association Tasiutigilt pour familles inter-culturelles des enfants inuit et autochtones	Programme Thrive Youth	160 000 \$
1	Réseau réussite Montréal	Soutenir la réussite éducative des jeunes immigrants	325 000 \$
1	Bureau de la communauté Haïtienne de Montréal	Option protection : droit des jeunes montréalais	175 000 \$
1	Rue action prévention jeunesse	Jeux de la rue régional - Inter-arrondissements	150 000 \$
1	Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains	Cultiver le leadership des jeunes montréalais.e.s à travers des espaces sécuritaires et inclusifs	175 000 \$
1	Les grands ballets canadiens	La danse de l'avenir - Continuons à danser ensemble	225 000 \$
1	Les YMCA du Québec	Programme école-famille-communauté	200 000 \$
1	Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal	Les organismes communautaires famille : un milieu de vie pour toutes les familles!	150 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

**CM24 0075**

**Accorder un contrat de gré à gré à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) pour la fourniture de tous les services animaliers sur le territoire des arrondissements de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Saint-Laurent et de Ville-Marie, et à fournir le service complémentaire de Capture, Stérilisation, Relâche, Maintien (CSRM), sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense maximale de 667 470 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0043;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA de Montréal) pour la fourniture de tous les services animaliers sur le territoire des arrondissements de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Saint-Laurent, de Ville-Marie, et à fournir le service complémentaire de Capture, Stérilisation, Relâche, Maintien (CSRM), sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 667 470 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.27 1237515005

---

À 10 h 40,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM24 0076**

**Autoriser le dépôt de quatre demandes de contribution financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau PRIMEAU 2023, volet Renouvellement de conduites, pour le Programme 18100**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0027;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- de s'engager à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- 3- de s'engager à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- 4- de s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- 5- de s'engager à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- 6- de s'engager à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;
- 7- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1239569004

---

#### **CM24 0077**

**Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville de prendre en charge la coordination d'un projet d'études et de conception destiné à réduire les vulnérabilités aux crues, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0028;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville de prendre en charge la coordination d'un projet d'études et de conception destiné à réduire les vulnérabilités aux crues, conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.02 1239320003

---

**CM24 0078**

**Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) dans le cadre de l'appel à projets 2024-2025, pour le projet d'aménagement de l'avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux, dans l'arrondissement d'Outremont / Autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme et de la mobilité à signer tout document ou entente à cet effet avec le MTMD**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0029;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour l'aménagement de l'avenue Dollard, entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux, dans l'arrondissement d'Outremont;
- 2- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- 3- de certifier que le directeur des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme et de la mobilité est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.03 1237596002

---

**CM24 0079**

**Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2024 - Dépense de 481 528,75 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0030;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2024 pour une dépense de 481 528,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1234784005

---

**CM24 0080**

**Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 - Dépense de 449 461,02 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 janvier 2024 par sa résolution CE24 0031;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 pour une dépense de 449 461,02 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1234784006

---

À 10 h 56,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM24 0081**

**Adopter la nouvelle structure du programme de contributions financières pour la transition écologique et autoriser un virement de 600 000 \$ en provenance du surplus 2021 dédié à l'urgence climatique de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0077;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter la mise à jour de la structure du programme 2024-2025;
- 2- d'autoriser un virement de 600 000\$ en provenance du surplus 2021 dédié à l'urgence climatique de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience afin de financer l'année 2024 du Programme de contributions financières pour la transition écologique (PCFTE).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1239592003

---

**CM24 0082**

**Abroger la résolution CM23 0843**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0038;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'abroger la résolution CM23 0843.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1230344006

---

**CM24 0083**

**Abroger la résolution CM23 1013**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0039;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'abroger la résolution CM23 1013.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1237428004

---

**CM24 0084**

**Autoriser des dépenses antérieures à 2024 non présentées dans le dossier décisionnel précédent 1233156001 / Adopter les dépenses opérationnelles prévues pour l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour le mois de février 2024 / Lever les mesures 2, 3, 4 et 5 du dossier décisionnel 1237665006 à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0087;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser les dépenses antérieures à 2024 non présentées dans le dossier décisionnel précédent (1233156001);
- 2- d'adopter les dépenses opérationnelles prévues pour l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour le mois de février 2024;

- 3- de lever les mesures suivantes prises à la suite du dossier décisionnel 1237665006 et ce, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024 :

Mesure 2 : Mandater la Direction générale pour débiter un nouveau processus de recherche quant à des candidats à recommander pour une nomination à titre nouveau président de l'OCPM;

Mesure 3 : Ordonner à l'OCPM de suspendre ses dépenses, à l'exception des salaires, du loyer et des dépenses d'opérations essentielles approuvées préalablement par la trésorière;

Mesure 4 : Réduire les sommes attribuées aux activités de l'OCPM pour le restant de l'année 2023 aux seuls montants requis et approuvés par la trésorière;

Mesure 5 : Mandater le Directeur général de la Ville afin d'identifier et affecter les ressources requises aux fonctions de l'OCPM, notamment pour veiller à la coordination de la gouvernance dans l'implantation de mesures intérimaires de gestion, incluant des paramètres opérationnels, et apporter tout support requis en matière de ressources humaines.

---

Un débat s'engage.

---

Le leader de l'opposition officielle, M. Julien Hénault-Ratelle, soulève une question de règlement et souhaite que la conseillère Magda Popeanu s'abstienne de certains propos et exclamations lors des interventions de ses collègues; à cet effet, il a entendu le mot « pitoyable ». La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, le remercie et s'adressant à tous les membres du conseil, elle demande davantage de retenue à tous et toutes car elle a entendu différents commentaires lors des délibérations; puis, elle clôt le débat.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :**

- M. Dimitrios (Jim) Beis
- M. Michel Bissonnet
- Mme Catherine Clément-Talbot
- M. Josué Corvil
- Mme Mary Deros
- M. Laurent Desbois
- M. Alan DeSousa
- Mme Angela Gentile
- Mme Effie Giannou
- M. Julien Hénault-Ratelle
- M. Doug Hurley
- M. Benoit Langevin
- M. Sonny Moroz
- Mme Vana Nazarian
- M. Dominic Perri
- M. Giovanni Rapanà
- M. Aref Salem
- M. Abdelhaq Sari
- Mme Stephanie Valenzuela

30.09 1238540001

---

## CM24 0085

**Abolir le budget des dépenses de fonction de l'exercice budgétaire 2024 / Allouer le budget des dépenses de reconnaissance et de mobilisation / Mandater les unités d'affaires à effectuer les virements de crédits nécessaires à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0086;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre acte du tableau de répartition du poste budgétaire des dépenses de reconnaissance et de mobilisation de toutes les unités d'affaires;
- 2- d'abolir le budget des dépenses de fonction de l'exercice budgétaire 2024 de toutes les unités d'affaires;
- 3- d'allouer le budget des dépenses de reconnaissance et de mobilisation de toutes les unités d'affaires;
- 4- de mandater toutes les unités d'affaires à effectuer les virements de crédits nécessaires.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.10 1236254004

---

#### **CM24 0086**

**Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme Octov le 3 février 2024, de 3 h à 7 h, dans le cadre de l'événement qu'il organisera aux Entrepôts Dominion situés au 3970, rue Saint-Ambroise à Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 janvier 2024 par sa résolution CE24 0093;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de OCTOV de 3 h à 7 h, le 3 février 2024 dans le cadre de l'événement qu'il organisera aux Entrepôts Dominion situés au 3970, rue Saint-Ambroise à Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.11 1248994001

---

À 11 h 26,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM24 0087****Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 22 045 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public pour favoriser l'accès au Lien de l'Ouest**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 045 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public pour favoriser l'accès au Lien de l'Ouest » à l'assemblée du conseil municipal du 18 décembre 2023 par sa résolution CM23 1473;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 045 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public pour favoriser l'accès au Lien de l'Ouest » à l'assemblée du conseil municipal du 18 décembre 2023 par sa résolution CM23 1473;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2023 par sa résolution CE23 1957;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 045 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public pour favoriser l'accès au Lien de l'Ouest », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidence :** M. Dimitrios (Jim) Beis  
M. Michel Bissonnet  
Mme Catherine Clément-Talbot  
M. Josué Corvil  
Mme Mary Deros  
M. Laurent Desbois  
M. Alan DeSousa  
Mme Angela Gentile  
Mme Effie Giannou  
M. Julien Hénault-Ratelle  
M. Doug Hurley  
M. Benoit Langevin  
M. Sonny Moroz  
Mme Vana Nazarian  
M. Dominic Perri  
M. Giovanni Rapanà  
M. Aref Salem  
M. Abdelhaq Sari  
Mme Stephanie Valenzuela

42.01 1237211017

*Règlement 24-001*

---

**CM24 0088****Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 94 932 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 94 932 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro » à l'assemblée du conseil municipal du 18 décembre 2023 par sa résolution CM23 1474;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 94 932 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro » à l'assemblée du conseil municipal du 18 décembre 2023 par sa résolution CM23 1474;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 décembre 2023 par sa résolution CE23 1958;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 94 932 000 \$ pour le financement de travaux municipaux connexes au prolongement de la ligne bleue du métro », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1237211015

*Règlement 24-002*

---

**CM24 0089**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 (22-021)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 (22-021) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 décembre 2023 par sa résolution CM23 1475;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 (22-021) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 décembre 2023 par sa résolution CM23 1475;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 décembre 2023 par sa résolution CE23 2038;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 (22-021) »;

- 2- de bonifier l'enveloppe budgétaire du programme de 252 000 \$ pour l'exercice financier 2024, dans le cadre de l'entente de 150 M\$ MEIE 2022-2025 / Réflexe 2.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.03 1237797008

*Règlement 22-021-2*

---

**CM24 0090**

**Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement sur l'identification à titre de lieu historique du Quartier chinois de Montréal »**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement sur l'identification à titre de lieu historique du Quartier chinois de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 16 octobre 2023 par sa résolution CM23 1166;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur l'identification à titre de lieu historique du Quartier chinois de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 16 octobre 2023 par sa résolution CM23 1166;

Vu la séance publique de consultation tenue par le Comité consultatif en reconnaissance le 7 novembre 2023, à 13 h, dans les locaux du Service à la famille chinoise du Grand Montréal situés au 1088, rue Clark, à Montréal;

Vu l'avis du Comité consultatif en reconnaissance sur le projet de règlement en date du 29 novembre 2023;

Attendu qu'à la suite de la consultation publique, des modifications ont été apportées au règlement initial;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date des 11 octobre 2023 et 17 janvier 2024 par ses résolutions CE23 1657 et CE24 0091;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le Règlement sur l'identification à titre de lieu historique du Quartier chinois de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

42.04 1230252002

*Règlement 24-003*

---

**CM24 0091****Motion de l'opposition officielle pour mandater le Bureau de la vérificatrice générale d'auditer les processus d'utilisation du droit de préemption à la Ville de Montréal**

Attendu que le 19 novembre 2018, le conseil de la Ville de Montréal a adopté un règlement mettant en œuvre le droit de préemption, ou droit de premier refus, conféré par l'article 151.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec*;

Attendu qu'un article du journal La Presse a fait état le 18 décembre 2023 dernier que des indemnités de 580 000 \$ ont été touchées par des promoteurs à la suite de l'utilisation du droit de préemption par la Ville de Montréal;

Attendu que ces indemnités laissent entrevoir une faille dans l'utilisation du droit de préemption;

Attendu qu'il est urgent de faire la lumière sur ces indemnités considérant que la Ville de Montréal a assujéti au droit de préemption plus de 430 lots et a exercé celui-ci sur une vingtaine de lots depuis 2019;

Attendu que l'administration a reconnu la gravité de la situation, notamment en interpellant la police;

Attendu que le rôle du Bureau de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal est de jeter un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion des fonds publics;

Attendu que l'article 107.6 de la *Loi sur les cités et villes* confère au Bureau de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal la responsabilité de l'application des politiques et normes de la municipalité relatives à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières affectées à la vérification;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

que le conseil municipal :

- 1- mandate le Bureau de la vérificatrice générale de procéder à un audit des processus d'utilisation du droit de préemption et des mécanismes de contrôle des offres d'achat entourant les lots assujéti;
- 2- mandate le Bureau de la vérificatrice d'inclure aussi dans son audit une enquête approfondie sur les lots où la Ville de Montréal a exercé son droit de préemption.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le leader de l'opposition officielle, M. Julien Hénault-Ratelle.

Dans sa présentation touchant l'utilisation du droit de préemption par la Ville, M. Hénault-Ratelle expose notamment l'importance de mesures de contrôle relatives à la spéculation, aux offres de complaisance ou à toutes autres tactiques mises de l'avant par les promoteurs. Il conclut sur l'amélioration souhaitée de l'utilisation du droit de préemption, et ce, par un mandat d'audit au Bureau de la vérificatrice générale.

La présidente du conseil le remercie et invite le porte-parole de l'Administration à ce sujet, le conseiller Benoit Dorais, à prendre la parole.

M. Dorais débute en annonçant le désaccord de l'Administration sur cette motion. Il enchaîne sur les raisons de ce positionnement, entre autres, le fait que la Ville ne dispose pas de contrôle dans les offres d'achat entre les parties, et le fait que ce droit de préemption offert aux municipalités est balisé par la loi. Il termine en rappelant qu'il ne s'agit pas ici de droit contractuel et que certaines analyses ont été demandées au Contrôleur général et au Bureau de l'inspecteur général.

La présidente le remercie et cède la parole à nouveau au leader de l'opposition officielle, M. Julien Hénault-Ratelle, qui exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur la motion 65.01.

La présidente du conseil demande au greffier de procéder à l'appel des voix.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Salem, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Palestini et Hénault (22)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Sauvé et Sasseville (36)

**Ouverture des portes:** La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote elle aurait voté contre cette proposition.

**Résultat:** En faveur : 22  
Contre : 37

La présidente du conseil déclare le point 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

### **RÉSOLU**

en conséquence.

65.01

---

### **CM24 0092**

#### **Motion non partisane pour affirmer l'impérativité d'avoir des stations REM à Griffintown ainsi que dans le Secteur Bridge-Bonaventure**

*Les conseillers Craig Sauvé et Robert Beaudry déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.02. La nouvelle version se lit comme suit :*

Attendu que la lutte aux changements climatiques, la résilience climatique, la mobilité durable, la sécurisation et la mise en réseau des trajets piétons et cyclables ainsi que l'aménagement à échelle humaine sont des priorités de la Ville de Montréal;

Attendu que les berges du fleuve Saint-Laurent localisées dans Pointe-Saint-Charles entre Verdun, le parc Jean-Drapeau et le Vieux-Montréal ont un potentiel environnemental et récréotouristique d'ampleur métropolitaine;

Attendu que le 22 juin 2020, la CDPQ Infra a annoncé avec l'administration de la Ville de Montréal que l'emplacement de la station du REM de Griffintown-Bernard-Landry serait sur le viaduc ferroviaire au sud de la Gare Centrale qui longe le boulevard Robert-Bourassa, face au futur parc Mary-Griffin;

Attendu que la Ville de Montréal a entrepris des démarches et sollicité la participation du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et de la CDPQ Infra, pour le déploiement d'une station du REM dans le secteur Bridge-Bonaventure, considérant que la station du bassin Wellington a déjà été identifiée comme une station potentielle;

Attendu que le responsable de l'Urbanisme au Comité exécutif de Montréal, M. Robert Beaudry ait affirmé au Journal Métro que le développement d'une station REM dans le secteur Bridge-Bonaventure est « essentielle » pour le développement du secteur;

Attendu que la Ville envisage de permettre le développement d'au moins 7 600 unités de logement dans le secteur de Bridge-Bonaventure, ce qui pourrait augmenter la population résidentielle du quartier à environ 17 000 personnes, lesquelles auront une offre limitée en matière de transport en commun et constitueront une clientèle intéressante pour la CDPQ Infra;

Attendu que le quartier Griffintown - avec une population actuelle d'environ 11 000 à 13 000 personnes et un potentiel démographique s'élevant à 25 000 - représente également une opportunité pour la CDPQ Infra de rejoindre clientèle stable et nécessitant un accès au transport en commun;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Serge Sasseville

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- affirme l'impérativité que deux stations du REM desservent la région entre la Gare Centrale et la rue Marc-Cantin;
- 2- réclame que la station REM à Griffintown aura son emplacement tel qu'annoncé sur le viaduc ferroviaire au sud de la Gare Centrale qui longe le boulevard Robert-Bourassa face au parc Mary-Griffin et qu'une deuxième station soit confirmée dans le secteur de développement résidentiel à venir, soit à proximité de l'intersection des rues Bridge et Wellington;

que cette résolution :

- 1- soit transmise à M. Jean-Marc Arbaud, Président et Chef de la Direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec Infra (CDPQ Infra);
- 2- soit également transmise à la Ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec, Mme Geneviève Guilbault, ainsi qu'au Ministre des Transports du Canada, l'Honorable Pablo Rodriguez, ainsi qu'au député de Saint-Henri-Sainte-Anne, M. Guillaume Cliche-Rivard; et aussi au député fédéral de Ville-Marie-Le-Sud-Ouest-Île-des-Sœurs, l'Honorable Marc Miller.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Craig Sauvé.

Par la présentation de cette motion, M. Sauvé souhaite, dans un premier temps, que la Ville de Montréal poursuive ses efforts auprès de CDPQ Infra pour la construction d'une station REM dans le secteur Griffintown. Dans un deuxième temps, il plaide pour l'obtention d'une deuxième station REM, cette fois-ci dans le secteur Bridge-Bonaventure. M. Sauvé termine en mettant de l'avant quelques désagréments vécus par la population de ce secteur en lien avec la construction du REM et fait appel à l'égalité pour que tous et toutes puissent avoir accès à ce mode de transport.

---

À 12 h 28,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle

de poursuivre les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

La proposition de prolongation est agréée.

---

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Serge Sasseville.

M. Sasseville joint sa voix à celle de M. Sauvé en citant une ancienne publication de la mairesse de Montréal qui explique, entre autres, comment l'accès aux transports en commun constitue une réponse directe au problème croissant du nombre de voitures à Montréal, tant au niveau environnemental qu'au niveau de la sécurité du public. En conclusion, il invite tous les membres du conseil à voter en faveur de cette motion afin d'envoyer un message clair à CDPQ Infra de l'importance des stations du REM dans Griffintown et Bridge-Bonaventure.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

En débutant, M. Beaudry souligne l'ajout de l'Administration au contenu de cette motion et apprécie le dialogue consensuel à cet effet. Il indique notamment le potentiel de développement du secteur Bridge-Bonaventure et l'importance d'y intégrer l'accès à un réseau structurant de transport collectif. Puis, il rappelle l'engagement de la Ville à développer rapidement ce secteur à l'aide de ses partenaires publics et privés.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

D'entrée de jeu, M. Hénault-Ratelle annonce l'intention de l'opposition officielle de voter en faveur de cette motion et mentionne, entre autres, la nécessité d'introduire plus d'habitations dans les secteurs Griffintown et Bridge-Bonaventure, et ce, sans attendre l'arrivée des stations du REM.

La présidente du conseil le remercie, puis, après avoir consulté les leaders, déclare le point 65.02 adopté à l'unanimité et il est

## RÉSOLU

en conséquence.

65.02

---

À 12 h 38, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée, puis donne rendez-vous à la prochaine assemblée du conseil municipal prévue le 19 février 2024.

---

---

Martine Musau Muele  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

---

Emmanuel Tani-Moore  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE